



" La captivité de Jeanne d'Arc à Beaurevoir "

par Charles Journal - 1929

La captivité de Jeanne d'Arc à Beaurevoir est une étape toute particulière de sa rapide existence, car il nous est donné d'y apercevoir la manifestation la plus franche et l'apogée de son celtisme intime. Il semble que sa détresse de prisonnière et son isolement dans la haute tour, ceinte de forêts, aient réveillé et libéré davantage ce qu'il y avait en elle de plus latent et de plus atavique. Arrêtée là en pleine action et refoulée sur soi, son extrême énergie se concentra dans sa source, et laissa dans cette source transparaître davantage la vierge celtique intangible, fière, indépendante et mythiquement transportée, avec son attachement de tribu, c'est-à-dire ce qu'elle avait de plus racial au-dessous de son individualité sublime, au-dessous du clair génie et de l'immense pitié militante, qui la distinguent.

Son celtisme a été souvent remarqué par H. Martin, entre autres, par Renan, par Barrés. Elle a été mêlée, enfant, à des pratiques druidiques, à des danses et des chants autour de l'Arbre des Fées, auquel on suspendait des chapels de fleurs, et autour de la fontaine guérisseuse, où l'on buvait ; et l'on a souvent cité le Bois Chesnu, où elle rêvait, solitaire. Assurément toute cette religiosité naturaliste était surtout rituelle et avait bien perdu de sa sève. Depuis sept ou huit siècles, la mysticité humaine s'était transvasée de plus en plus dans le surnaturel chrétien. Mais des nuances de sensibilité, des schèmes, des réflexes, invétérés par des milliers d'ans, pouvaient encore subsister dans les âmes. La race en nous a sa mémoire et n'oublie que peu à peu ; et ne serait-ce que pour cette raison, une jeune Domrequoise de 1430 n'est pas tout à fait comparable à une jeune Domrequoise d'aujourd'hui.

Le milieu de Jeanne d'Arc en outre restait des plus favorables à la survivance des tendances animistes et mythiques. Outre les rites de l'arbre et de la fontaine, un riche folklore continuait, aux veillées d'hiver, à vivifier dans les imaginations d'enfants, sous la fraîche alluvion catholique, le naturalisme antérieur et la croyance aux esprits. La conception de l'univers, au XVe siècle, restait, chez les plus instruits, très fantastique. Il n'existait aucun contre-poids de notions scientifiques. On prenait les vents sifflants de tempête pour des troupes de démons déchaînés ; on croyait les nuits hantées de revenants et de loups-garous ; on redoutait partout les sorts, les envoûtements, les forces cachées du monde. Le catholicisme lui-même ne combattait ce merveilleux que par du surnaturel, qui n'en était pas la négation pure et simple, mais plutôt un approfondissement. Et l'on confondait sans cesse les songes avec le réel, le subjectif avec l'objectif.

Dans ces conditions, il est assez admissible que Jeanne d'Arc, autour de son admirable bon sens de tous les jours et autour de son faisceau d'idées chrétiennes, ait conservé une zone obscure d'impulsivité primitive, qui n'était pas sans les voiler ou les influencer. Il est admissible aussi que, devant la Nature restée non moins inconnue de son temps qu'à l'époque gauloise, elle ait retrouvé sans peine des réactions gauloises. On ne s'étonne plus alors de ses paroles de Rouen : « Si j'étais en forêt, j'entendrais mes voix ! » Elle disait assez par là combien elle ressentait la secrète horreur des masses forestières, et qu'elle y cherchait, comme ses aïeux de la Gaule, des esprits et des émanations divines, encore qu'elle donnât à celles-ci, sous l'empire des leçons apprises, les figures nouvelles d'anges et de saintes. Sans doute, parlant des fées, que sa marraine Aubry croyait avoir vues, elle déclarait pour sa part : « Je ne sais ce que c'est », mais le souffle qui avait autrefois apporté les fées, soulevait toujours son cœur ; et les saintes leur ressemblaient (1).

On peut reconnaître la même antique inspiration très éloignée du protestantisme, dans son penchant au merveilleux épique (si du moins, l'on suppose ses visions



subjectives) et dans son habitude d'une vie intérieure mythologique. Car non seulement ce sont presque des dryades ou des sylvains, que ces saintes qu'elle entrevoit dans les branches, au bois Chesnu, par l'effet d'une émotion religieuse fort semblable à celle de ses ancêtres gaulois, mais même, si nous restons dans le cadre chrétien, nous remarquons que Jeanne d'Arc, quoique ayant pour principe assurément « Dieu premier servi », a commerce perpétuel, en fait avec des figures imaginées de toutes pièces, avec une sainte Catherine d'Alexandrie, avec une sainte Marguerite, et avec tout un peuple, d'anges, qui l'environne et la soutient, de son propre aveu. Son effort de concentration et d'exaltation mystique ne l'unit pas à Dieu, comme une sainte Thérèse ou un saint François de Sales. Il la met seulement en rapport mythologique avec des hôtes du paradis, dont les visages resplendissants lui donnent tout au plus quelque émotion esthétique, sans aucun désir amoureux d'union. Cet élan de sa vie intérieure la laisse, en outre, sur la terre, en pleine action sociale, comme s'y tenaient autrefois les adorateurs des divinités poliades et nationales, passionnés uniquement pour le bien politique immédiat et pour la patrie, — ce qui projette encore sur elle de ce côté quelques reflets antiques. C'est, en définitive, par une toute autre voie que l'extase unitive qu'elle atteint Dieu ; c'est, comme chez les Anciens, par son amour de sa race, joint à sa conscience morale. Et, comme chez les Anciens, l'impératif, qui l'exalte, étant terrestre et enfermé dans l'humain, ne suscite en elle que des apparitions de forme humaine, et de l'héroïque sans transcendance.

Au reste, on irait sans peine jusqu'à dire en ce sens que, loin d'être entraînée par une émotion chrétienne, elle faisait plutôt acte païen et retour aux cultes nationaux d'avant notre ère, quand elle s'attachait au dauphin comme à un saint palladium et comme à un vivant symbole de la cité française. D'autant plus qu'elle tendait ainsi à opposer, en Occident, la sympathie nationale à la sympathie religieuse, à préciser les frontières et à disloquer le bloc de la chrétienté. Ce qui ne l'empêchait pas, bien entendu, ces antinomies étant inévitables, de désirer l'union et la croisade des peuples croyants, ni, mieux encore, de s'élever à l'universel et à l'éternel par sa ferveur de justice et d'humanité.

Il serait possible de citer, comme autre survivance naturaliste chez Jeanne d'Arc et dans son milieu, une haute et mystique idée de la vierge, qu'on érigeait facilement en prophétesse dans la Vieille Gaule. A défaut de son père, qui craignait pour elle la vie des camps, son oncle Durand Laxart crut si fort en elle qu'il lui fournit un cheval et favorisa son départ d'inspirée. Au surplus, le Vellédisme, le Sibyllisme, ou enfin l'émerveillement naturaliste devant cette source vivante qu'est la femme, persistait alors un peu partout, et suscitait çà et là, sous la pression d'orage des guerres, des Pierronne (2), des Catherine de La Rochelle, et d'autres, qu'on accueillait aux armées.

Du celtisme ou du sang gaulois se trahit également dans l'humeur aventureuse que Jeanne d'Arc tenait peut-être de sa mère, la hardie pèlerine de Notre-Dame du Puy, — et dans son goût pour les beaux chevaux, si l'on se rappelle le brillant immémorial de la cavalerie gauloise, appréciée de César. Elle aimait les coursiers noirs, a écrit son contemporain, le greffier de La Rochelle, « et chevauchait les plus malicieux. » Du celtisme aussi dans son goût pour la magnificence des costumes, où elle mettait peu de féminité, et par quoi l'archevêque de Reims, Regnault de Chartres, lui reprochait « de se constituer en orgueil (3) ». Le prélat en sentait toute l'insoumission. Jeanne d'Arc, en effet, n'avait rien de proprement ascétique et se livrait, sans esprit de mortification, à ses puissances de nature. Aux antipodes de l'Imitation de Jésus, elle répudiait l'*Ama nesciri*, elle entendait être à l'honneur, comme elle fut à la peine; et elle plaçait au-dessus des vertus intérieures la généreuse action publique.

Du celtisme encore dans son esprit d'indépendance morale, lequel d'ailleurs, ne la fait pas avant-courrière du protestantisme. Car, d'abord, elle est l'animatrice d'une réaction d'Etat et non d'une réaction de religion écrite ou de sainteté comme fut celle de Luther et de Calvin. Et ensuite elle ne s'appuie pas sur la Bible. Elle porte habit d'homme au mépris du Deutéronome, et elle écarte la clergie, aussi bien que les clercs. Elle met au-dessus des livres le divin non écrit, et leur préfère la voix des saintes, qui s'élève dans la forêt profonde. Remarquons, en passant, qu'à l'opposé de Luther encore, elle ne voit jamais de démons lui apparaître, rien que des anges ou des saintes couronnées d'or, tant son âme est d'une eau pure, et tant elle crée son surnaturel dans la joie et dans la beauté, comme la Diotime de Platon, non pas dans la laideur et dans l'effroi, comme le faisaient, d'autre part, la clarisse sainte Colette et sainte Lydwine, ses contemporaines.

Et toujours cette jeune individualiste gauloise en appelle directement à Dieu, à un Dieu sans écritures, et à des visions de lumière, qu'il lui envoie. Les divins messages qui lui viennent dans la solitude des bois, plutôt que dans les églises, elle déclare ne

les avoir confiés ni à son curé de Domrémy, ni à aucun prêtre. A de telles preuves de propre esprit vient s'ajouter son célèbre refus de Rouen, son refus solennel et trois fois répété de se soumettre à l'Eglise militante. Certes, on a discuté ce refus. Mais, tout en faisant la part des infidélités possibles du procès-verbal, et de l'animosité des juges (dont plusieurs cependant, ont allégué plus tard leur bonne foi, leur *bonus animus*), et tout en tenant compte d'une soumission au concile de Bâle, obtenue *en aparte* de Jeanne d'Arc par un assesseur d'excellent conseil, il faut bien reconnaître, en elle, un état de défensive contre les ingérences d'autrui dans son for intérieur, et une certaine habitude d'émancipation religieuse. Celle-ci, du reste, pouvait n'être qu'ingénue et irréfléchie chez une jeune fille illettrée de dix-huit ans, car c'est une aventure banale, au sein d'une Eglise à doctrine complexe, que l'on soit hérétique à son insu. Et nous n'irons pas non plus jusqu'à rechercher si l'autonomie intime de Jeanne d'Arc était ou non justifiée de tous points par le droit théologique des inspirés, comme l'indiquait, dès 1456, l'évêque du Mans, Martin Berruyer. Il nous suffit de discerner clairement, dans la démarche chrétienne de Jeanne d'Arc, son réflexe d'indépendance, la spontanéité souveraine de sa confiance en soi et en sa raison, et la vivacité de sa résistance à toute sujétion d'esprit, où nous voyons les marques d'un beau naturel celtique.

Il n'est pas douteux que sa foi est brûlante, jusqu'elle s'approche souvent des sacrements. Ce qu'il y aurait toutefois à remarquer, pour souligner sa fière indépendance de race, c'est que cette foi, qu'elle possède de toujours, est comme d'origine intérieure et se suffit, pour ainsi dire, à elle-même. Sa piété, qui ne va pas, d'ailleurs, jusqu'aux grandes caractéristiques religieuses, le ravissement et l'ascèse, est vraiment une force intime en dehors des autorités ecclésiastiques. Sa vision du surnaturel semble n'être qu'une forme de sa conscience ardente, et une forme passivement dérivée de l'esprit de son temps. Le culte, la messe, les sacrements, elle les utilise simplement, comme l'air et l'eau, qu'elle prend dans la nature. Elle se sert des clercs et de l'Eglise, bien plutôt qu'elle ne les sert et ne les révère. Elle ne leur demande que le matériel et le sacramentel de sa tradition religieuse ; mais sa pensée de Gauloise idéaliste passe pardessus eux et n'est tournée que vers « Dieu, premier servi ».

On ne met donc pas en doute ici qu'un fervent catholicisme, alors inévitable et identifié au réel, et qu'une foi pratique en l'héritage chrétien, dont elle avait beaucoup plus conscience que du vieil héritage druidique ou aryen, ni surtout qu'un admirable sentiment de pitié humaine universelle, n'enveloppassent, comme un épais manteau de lierre, tous les débris d'instincts celtiques enfouis dans son cœur. On croit seulement que ces débris d'âges lointains dessinaient vaguement encore leur forme et affleuraient dans sa volonté. On croit que son emprisonnement, à Beaurevoir, les fit saillir au plus haut point ; et c'est ainsi que son âme obscure de vierge prophétesse et de libre et audacieuse amazone gauloise y apparut un moment tout entière dans cette action désespérée: le saut du donjon, qui sera relaté plus loin, en son lieu.



Vue générale du village de Beaufort (Aisne) en 2006.
Le château de Jean de Luxembourg se situait sous la flèche.

*
* *
*

Jeanne d'Arc conduite à Beaufort

On sait que Jeanne d'Arc avait été prise dans une sortie, sous Compiègne, le 23 mai 1430, à six heures du soir. Elle montait, dit Chastellain, un demi-coursier gris pommelé, « moult bel et moult fier ». Un archer picard à cheval « bien raide et bien aigre » la tira de côté « toute plate à terre » par sa huque rouge brodée d'or; et elle se rendit à l'écuyer Lionel de Wandonne qui se trouvait près de l'archer (4).

Des peintres ont figuré à tort cet archer funeste en homme de pied. De même, un érudit de Compiègne a fait à tort de Wandonne un chef de lance, anticipant ainsi sur les Grandes Ordonnances de Charles VII, aussi bien que sur la réforme analogue de Charles le Téméraire. Un compte bourguignon (5) tranche ces deux questions de détail, en nous apprenant que le bâtard Lionel de Wandonne (aujourd'hui Wandomme) — l'un des capitaines et le familier de Jean de Luxembourg (6) — avait mené au siège de Compiègne une compagnie de « six hommes d'armes et soixante-deux hommes de trait montés » à la solde de Philippe-le-Bon. On a d'autant plus sujet de croire l'archer monté, qu'il avait eu à rejoindre rapidement la troupe en retraite de la Pucelle.

La prise de Jeanne d'Arc provoqua « grands cris et resbaudissements » dans le camp de Philippe-le-Bon, qui annonça aussitôt ce succès par lettre à ses bonnes villes, et entre autres à Saint-Quentin. A Paris, feux de joie ; *Te Deum* à Notre-Dame.

Jean de Luxembourg, capitaine général des Picards, enferma d'abord sa prise au plus près dans son château de Beaulieu-les-Fontaines, « en Vermandois », puis, le siège de Compiègne menaçant de s'éterniser, la fit conduire au château de Beaufort, où il avait « sa retraite, ses armes et sa chevanche », — et où il avait même appelé, l'année précédente, des forgerons de Cambrai pour la construction de canons destinés au siège de Compiègne (7).

De Beaulieu (ou bien en y allant), elle serait passée — d'après un studieux chercheur Saint-Quentinois, Ch. Gomart — par la Ville de Noyon, où la duchesse de Bourgogne se tint vers cette date « atout son état » (avec toute sa cour). Malheureusement, on ne sait sur quoi Gomart s'est fondé. Les érudits de Noyon, dans leurs recherches d'environ 1912, n'ont trouvé aux archives de leur ville aucune trace du fait. Gomart la représente, en outre, « chargée de fers », ce qui paraît improbable, Jeanne d'Arc ayant toujours été traitée en « chef de guerre » chez les Bourguignons. (8)

De Beaulieu ou de Noyon, l'itinéraire naturel était ensuite par Ham, dont Luxembourg était maître, du chef de sa femme, et dont le château cependant, dit-on en 1435, « ne valait guère » (9). De là il est possible que la prisonnière et son escorte

aient pris par la ville de Saint-Quentin, anglo-bourguignonne depuis dix ans. (10). Rien semble-t-il, n'empêchait les hommes de Luxembourg de traverser Saint-Quentin, que leur maître, d'ailleurs capitaine de Picardie, fréquentait, et où il passait ses contrats d'affaires devant le garde du sceau royal de Vermandois (11). Les bourgeois, il est vrai, étaient en droit de par lettres-royaux de refuser le passage aux troupes, quand ils n'étaient pas « assurés d'en avoir la maîtrise et d'être les plus forts » ; et ils en avaient usé, en avril 1359, outrageusement, contre le Connétable de France qui donnait alors la chasse aux bandes navarraises. Il n'y avait pas lieu cette fois: l'escorte de Jeanne d'Arc pouvait être d'une soixantaine d'archers, unité militaire qui paraît être alors en usage (12).

De Saint-Quentin, Jeanne avait encore à chevaucher quatre à cinq lieues pour atteindre le château de Beaufort. Mais cet itinéraire par Saint-Quentin reste, à vrai dire, une hypothèse. Sans doute, venant de Ham, Jeanne d'Arc a pu suivre le « vieux chemin de Ham » à Saint-Quentin, qui longeait les marais de la Somme, et qui obliquait du sud au nord, en coupant la grand'route actuelle, pour entrer dans Saint-Quentin. Et de Saint-Quentin, elle a pu gagner la voie romaine de Bavai, tangente à Beaufort, soit par « la vieille cauchie d'Arras », soit par le « vieux chemin de Lehautcourt » alors fréquenté, qui rejoignait par delà Nauroy la chaussée du Géant et la voie romaine de Cambrai. Toutefois rien ne nous assure qu'on ne lui a pas fait éviter les villes, fussent-elles politiquement bourguignonnes. Il est remarquable qu'on n'ait trouvé aucune mention de son passage dans les comptes et archives de Noyon, ni de Saint-Quentin, ni même et surtout d'Arras, où elle séjourna ; et on a même dû en conclure, pour Arras, qu'elle y fut gardée au château ducal de Bellemotte, situé hors les murs. D'autre part, une tradition, plus ou moins sûre à vrai dire, et fort combattue par Georges Lecocq (en 1879) fait passer Jeanne, de Compiègne à Beaufort, par Elnoncourt-Ste-Marguerite, c'est-à-dire à l'écart de Noyon. Si Arras et Noyon ont été évités, Saint-Quentin a pu l'être aussi. De fait, une escorte à cheval devait sans peine, au mois de juin, cheminer de village à village, sans avoir à rechercher les routes principales, d'une viabilité non moins douteuse au XVI^e siècle. En ce cas, elle aurait laissé Saint-Quentin au sud-est, et, de Ham, aurait gagné plus vite la voie romaine de Bavai, soit à Vermand, soit vers Pontru.

Préciser la date de l'entrée de Jeanne à Beaufort n'est pas moins épineux. Interrogée sur la durée de son internement en ce château, elle répondit aux juges de Rouen : « Par quatre mois ou environ » (J. Quicherat). Mais ce bloc de quatre mois va et vient et se déplace au gré des érudits. Peut-être faut-il le fixer entre le 21 ou 22 juin et le 27 ou 28 octobre. Selon Gomart, qui ne doit pas être loin de la vérité, Jeanne serait entrée à Beaufort le 22 ou 23 juin 1430 (13).

*
* *

Le château de Beaufort

D'après Ch. Gomart, qui a pu mesurer les fondations déblayées, le château de Beaufort était de dimensions assez resserrées. Il avait sept tours engagées dans la muraille, et quatre tours intérieures, outre l'habitation et la chapelle. Le voyageur Dubousson d'Aubenay, qui le vit vers 1674, le décrit comme « une forteresse massive, munie de murailles très fortes, bien tourellées, et ressemblant aux ouvrages anglais ». Le donjon, plutôt grêle cependant, encastré dans la courtine sud-ouest, n'avait que dix mètres de diamètre, ce qui le laisse loin d'un autre donjon des Luxembourg, celui de Ham, encore debout en 1914, haut de 33 mètres sur 33 mètres de diamètre, avec des murs d'une épaisseur extraordinaire de 11 mètres, primant par conséquent de 4 mètres en épaisseur le donjon de Coucy, qui, étant d'un art militaire plus ancien, était beaucoup plus élevé.

L'entrée du castel de Beaufort était double, par une précaution coutumière contre les surprises. On pénétrait par un premier pont-levis dans l'avant-cour ou Basse-cour, elle-même entourée d'un fossé, et, de là, par un second pont-levis dans le château.

Le château et la bourgade, dont il était flanqué à l'est, avaient pour rempart naturel, et en cercle, à la distance d'un quart de lieue, un morceau de la forêt d'Arrouaise, où l'Escaut prenait alors sa source.

Ce château des onze tours aurait pu également se qualifier le château des Dames, comme s'exprime à peu près le Vénitien Morosini. La dame de Beaufort, Jeanne de Béthune, vicomtesse de Meaux et La Ferté-sous-Jouarre, dame de Vendeuil et autres lieux, âgée d'environ 33 ans, avait auprès d'elle sa fille d'un premier lit, Jeanne de Bar,

comtesse de Marie, La Fère et Montcornet, comtesse pour moitié de Soissons, dame de Coucy pour moitié, dans sa dix-huitième année, et une tante du seigneur de Beaufort, Jeanne de Luxembourg, dame de Prémont, de Sanghin et d'Ailly, concierge royale de Moncel, qui comptait 67 ans.



Plan du chateau de Beaufort. L'emplacement du saut est marqué en rouge (la grande histoire illustrée de Jeanne d'Arc - H.Debout)

Une telle trinité de châtelaines fait déjà présager l'honorable traitement de Jeanne d'Arc chez les Picards. Certes il est à croire que les archers la détraussèrent, aussitôt à terre sous Compiègne ; et ce fut là sans doute que lui fut dérobé un anneau « sans pierre », gravé des mots *Jhésus Maria*, qu'elle tenait de son père ou de sa mère ; encore lui, laissèrent-ils un autre anneau, que Pierre Cauchon seul eut le courage de lui prendre plus tard, à Rouen, comme elle le lui reprocha par ces mots plaintifs: « Rendez-le-moi ». Hors de là, les conditions de sa captivité ne purent être rigoureuses, attendu que Jean de Luxembourg lui reconnaissait la qualité de « personnage de grand état, prince ou chef de guerre », tirait rançon en conséquence, et ne la céda qu'à ce titre, et non comme hérétique, aux Anglais.

De fait, Perceval de Cagny rapporte qu'elle conserva à son service dans sa prison de Beaufort (qu'il confond avec Beaulieu) son maître d'hôtel, Jean d'Aulon, par quoi s'exclut toute idée de mise aux fers et de régime strictement cellulaire (14). Jean d'Aulon avait été pris avec elle, ainsi que Pierre d'Arc, son frère, mais celui-ci, tombé aux mains du bâtard de Vergy, avait suivi sans doute ailleurs son vainqueur.

Jeanne d'Arc put même, au château de Beaufort (aussi bien qu'à Arras, où un peintre écossais fit son portrait) recevoir des visites françaises, par exemple celle des consuls de Tournai, envoyer certains messages, agir en personne relativement libre, de ses actes domestiques. On lui permettait probablement l'assistance à la messe dans la chapelle castrale. Son confesseur, qu'elle a évoqué dans ses réponses de Rouen, pouvait être le chapelain Bon Destaut, qu'on voit dépositaire en 1416, de « certains psautiers, épistoliers et autres livres bibliques en parchemin » (15) pour le compte de Jeanne de Luxembourg. Jean de Montmartin, futur évêque de Rosse, confesseur en titre de Jean de Luxembourg, avait, à n'en pas douter, suivi son maître au siège de Compiègne, ainsi que le maître d'hôtel Le Vasseur, les deux conseillers Aubry et Creton et les deux clercs secrétaires Jean Clabaut et Loyset Gourry (16).

Quoiqu'elle fût « sévèrement gardée de nuit et de jour » (17), comme l'exigeait une Pucelle soupçonnée d'« art magique » et, d'autre part, objet de sympathies éparses (18), elle n'était donc pas, selon toute apparence, trop durement séquestrée dans sa tour. Elle devait en occuper le dernier étage, d'où l'on avait accès sur la plate-forme crénelée, comme au donjon de Ham. Jean d'Aulon, tant qu'il n'eut pas acquitté sa rançon, venait probablement l'y servir. Le corps de garde veillait au rez-de-chaussée,

infra turrim, comme on a le droit de l'inférer de ce que Jeanne a dit elle-même de ses gardes à Beaulieu-les-Fontaines. D'autres prisonniers de marque, Jean Pothon de Xaintrailles en 1423, et Regnault de Longueval, seigneur de Thenelles, en 1424 (19), avaient dû séjourner à Beaurevoir dans des conditions semblables.

En dehors des gardes de la prisonnière, la garnison ordinaire du château était de soixante archers, si l'on s'en rapporte à des comptes très peu postérieurs, — peut-être davantage, dans ces circonstances nouvelles, et autant qu'en 1422, où Jean de Luxembourg « commit le seigneur de Saveuse à demeurer et garder sa forteresse de Beaurevoir à tout cent hommes d'armes et cent hommes de trait, pour frontière tenir à ceux de Guise ».

La domesticité de tout genre était nombreuse, et l'on imagine ce château comme une fourmilière humaine. Maître d'hôtel, conseillers, secrétaires, quatre chapelains, au moins (ayant leurs « manoirs » dans le village) (20). Avec cela, des commensaux, seigneurs et dames, sans parler de la domesticité inférieure, qui surabondait à cette époque, pour les cuisines et les écuries.

Le récit, que Chastellain nous a laissé d'une visite de Jacques de Lalain à Beaurevoir seize années plus tard, en 1446, nous montre Jeanne de Béthune, comtesse de Ligny, siégeant en souveraine d'une petite cour et observant noblement les distances. Le brillant Lalain, qui commençait à 19 ans une étonnante carrière chevaleresque, vint la saluer dans son château, où il la trouva « moult bien accompagnée de nobles hommes et femmes ». Elle accueillit « moult courtoisement » son jeune cousin et « le baisa en lui disant qu'il fût le très bien venu... Elle appela un sien notable écuyer ancien et autres plusieurs gentilshommes de son hôtel et enjoignit expressément qu'à messire Jacques on fit bonne chère, et qu'on le festoyât et ceux qui étaient avec lui... Après tous festoiments et grands honneurs à lui faits par la comtesse, dames et demoiselles et nobles hommes de céans, messire Jacques fit ses adieux. « La comtesse le baisa au prendre congé, puis le prit par la main et lui dit : Messire Jacques de Lalain, je prie à Notre-Seigneur Jésus-Christ qu'il vous veuille conduire.... »

On achèvera d'évoquer le train et la dépense de Jeanne de Béthune par un bref rappel de l'équipage dans lequel, le 6 janvier 1430, peu de mois avant la prise de Jeanne d'Arc, elle s'était rendue aux noces fastueuses de Philippe-le-Bon. Elle fit son entrée à Arras — nous apprend Saint-Remy, héraut de la Toison-d'Or — « dans un chariot très riche, garni et couvert de draps d'or », précédée par cent vingt chevaliers et écuyers de son lignage ou de ses vassaux, et suivie par « six gentilshommes sur des haquenées bien parées ».

A en juger par là, ce devait être toute une cérémonie qu'une entrevue de si hautes dames avec la prisonnière ; et des rapports familiaux entre elles, malgré la sympathie déclarée de Jeanne de Luxembourg et de Jeanne de Béthune ne sont guère à présumer, joint que Jeanne d'Arc, fille d'un propriétaire-laboureur et d'un notable de village (21), était de bas lieu devant elles. Le dénuement d'argent, avoué par Jeanne en octobre aux Tournaisiens, marque également une certaine réserve de part et d'autre. Enfin les dits de Jeanne à Rouen suggèrent plutôt des communications indirectes entre elle et les châtelaines.

Il n'y a pas davantage apparence que celles-ci, comme on s'est plu à l'imaginer, aient fait participer la captive à leur vie de château, et que, par exemple, Jeanne de Béthune et Jeanne de Bar l'aient emmenée dans leurs chevauchées en forêt, où elles chassaient à courre et au faucon, autant, du moins, qu'il appert d'un contrat du 8 février 1441, qui réserve à Jeanne de Béthune « le droit de mener ses chiens et de faire voler » sur les domaines de Guise et du Nouvion (22). Ajoutons qu'elles ne pouvaient guère assumer la responsabilité de distraire et de promener une prisonnière si énigmatiquement puissante et qui ne donnait pas sa parole, — et qu'elles avaient en outre à tenir compte que Jeanne d'Arc n'excitait pas à Beaurevoir la compassion générale. Il s'y produisit, en effet, contre elle des témoignages à charge, dans l'enquête préalable au procès. Il se trouva de ces gens pour l'accuser faussement d'avoir « maugré Dieu et les Saints », après sa chute dans le fossé. Il s'en trouva pour lui percer le cœur à plaisir, dans son isolement de la tour, en lui rembrunissant les nouvelles de Compiègne, en lui montrant imminente la prise de la ville, imminent le massacre de tous les assiégés à partir de l'âge de sept ans. (23) Une raison d'un autre genre donnerait encore à présumer peu de contact entre la Pucelle et les trois dames. C'est qu'elles pouvaient résider de préférence, à cette saison, dans la « très belle maison de plaisance », que Jeanne de Béthune avait fait récemment bâtir à quinze cents mètres du château, à La Motte, construction fort prématurée. Le temps était si peu venu d'élever des habitations de luxe en plat pays, que, trois ans après, en septembre 1433. La Hire y boutait le feu et la détruisait de fond en comble, pendant une absence de Luxembourg

(24). Cette fondation de La Motte à une telle proximité serait, en tout cas, un dernier indice du surpeuplement et des incommodités militaires du château-fort. Néanmoins, c'est à Beaufort que Louis de Luxembourg, le connétable comte de Saint-Pol, « qui savait recevoir », écrit Chastellain, reçut Charles le Téméraire en 1461.

*
* *
*

L'intercession de Jeanne de Luxembourg

Lebrun des Charmettes, après Villaret, a représenté la dame de Beaufort embrassant les genoux de son mari pour l'adjurer de ne pas livrer sa prisonnière aux Anglais. Il semble que ce soit là de la dramatisation peu fondée.

Jeanne de Béthune ne manquait pas d'influence sur « son redouté seigneur » et maître, à preuve qu'elle lui avait arraché, six ans auparavant, la grâce de son cousin Regnault de Longueval, sur le point d'être décapité ou écartelé, comme le furent le seigneur de Maucourt et le seigneur de Recourt, conjurés armagnacs avec lui. Elle n'était pas non plus sans sympathies pour la maison de France, étant veuve de Robert de Bar, tué dans les rangs français à Azincourt (25). Et il est certain qu'elle s'intéressait à Jeanne d'Arc, puisqu'elle lui offrit des hardes de femme, comme on y reviendra plus loin. Onze ans plus tard, en 1441, elle se recommandait elle-même auprès de Charles VII de ce qu'elle, « en son particulier, avait toujours favorisé de tout son pouvoir ceux qui tenaient son parti ».

Mais Jeanne d'Arc, à Rouen, n'a cité que Jeanne de Luxembourg comme ayant intercédé pour elle ; et l'on n'a aucune raison de croire à une coupure de procès-verbal pour ménager l'épouse de Luxembourg dont, par ailleurs, l'offre de vêtements restait en pleine lumière.

On comprend, au reste, que la compassion de Jeanne de Luxembourg ait été plus agissante. Elle avait l'autorité du grand âge; et deux circonstances particulières pouvaient l'attendrir. Elle était née au château de Ligny-en-Barrois, qui est assez proche de Domremy, et elle se rencontrait, de plus, avec Jeanne d'Arc dans la dévotion spéciale à sainte Catherine d'Alexandrie, dont une statue d'argent incrustée de pierreries ornait, par ses soins, la chapelle tombale de son frère, le cardinal saint Pierre de Luxembourg, en Avignon (26).

Toutefois elle ne put guère intercéder pour Jeanne d'Arc que par message, son neveu ne revenant pas du siège de Compiègne et même étendant autour de la place ses opérations jusqu'à Vitry-en-Perthois, puis jusqu'à Crépy-en-Laonnois, puis, pendant un mois, jusqu'à Soissons.



Sceau de Jeanne de
Luxembourg

Sur ces entrefaites, le 4 août 1430, un événement soudain conférait à la vieille demoiselle une nouvelle autorité, celle d'un chef de maison. La mort, à 26 ans, de son petit-neveu, Philippe de Brabant-Saint-Pol, dont elle était la plus proche héritière maternelle, remettait dans ses mains tous les domaines des Luxembourg-Ligny. Elle devenait comtesse de Ligny, comtesse de Saint-Pol, châtelaine de Lille, dame de Fiennes, dame de Bohain et de maints autres lieux. Tante, à héritage et à si gros héritage, elle avait chance d'être mieux entendue; et de là vient sans doute qu'on lui attribue certain discours testamentaire. Des historiens en effet (Grande Encyclopédie et autres) redisent que, dans son testament du 10 septembre 1430, elle suppliait son neveu de ne pas livrer la Pucelle, « de ne pas souiller de cette tache le blason des Luxembourg ».

A. Duchesne ne relate pas ce testament, disparu sans doute, et ne reproduit qu'un bref codicille à cette date du 10 septembre. Mais il est à remarquer que la testatrice, ce jour-là, n'était pas à son lit de mort, puisqu'elle mourut en voyage, à Boulogne-sur-Mer, deux mois après, le 13 novembre. Par conséquent, quel étrange moyen du moins, à première vue — d'intercéder pour la Pucelle en danger, que cette supplication enveloppée dans un testament, qui serait ouvert Dieu savait quand !

De fait, quand mourut Jeanne de Luxembourg, le 13 novembre 1430, Jeanne d'Arc n'était plus à Beaufort, quoique Hoefler, poussant logiquement à bout cette idée d'une intervention testamentaire, ne l'en fasse partir en conséquence qu'après cette date.

Au témoignage de Monstrelet, le testament de Jeanne de Luxembourg manifesta surtout une affection sans nuage, et plutôt une aveugle affection de la testatrice pour son neveu de prédilection Jean de Luxembourg. Loin de lui tenir le moindre rigueur de son abandon de Jeanne d'Arc, à peu près consommé, semble-t-il, dès le 15 juillet, jour de la grande sommation sous Compiègne par Henri VI et par l'Université elle favorisait si outrageusement, si dévotement, dans ses dispositions dernières, le cadet Jean aux dépens de son aîné Pierre, chargé d'enfants, que les deux frères eurent « aucunes rédarguations » ensemble et se seraient brouillés, si Jean lui-même plus tard n'avait décliné tant d'avantages. Et elle était allée déjà, de son vivant, jusqu'à faire accomplir au nom de Jean les reliefs et les nouveaux hommages des seigneuries, dont elle héritait, sans exiger aucune grâce en retour.

Il y a, par suite, apparence que Jeanne de Luxembourg, après quelque explication de son neveu Jean, par message, n'aura pas persévéré dans sa demande en faveur de la Pucelle. Cependant, il lui reste l'honneur de cette tentative ; et Jeanne d'Arc, qui semble avoir admis la réelle impuissance des deux châtelaines, n'eut généreusement pour elles, devant la cour de Rouen, que des paroles de reconnaissance, qui nimbent encore leur mémoire. Elle déclara même dans une de ses réponses aux juges que « si elle eût dû quitter l'habit d'homme, elle « l'eût plutôt fait à la requête de ces deux dames que d'autres dames « qui soient en France, excepté sa reine », les plaçant ainsi très haut, très au-dessus des dames de la cour de Charles VII et immédiatement au-dessous de la reine. Il est vrai qu'elle laisse entrevoir du même coup, par ce ton révérencieux, dont elle n'était pas coutumière, la dignité distante des deux dames, qui, d'ailleurs, était dans les mœurs du temps, quoique mêlée de simplicité.

*
* *
*

L'offre de drap

C'est à Beaurevoir que cette question du travesti commence à prendre un caractère tragique pour Jeanne d'Arc, et à mettre d'autant plus en relief son intrépide indépendance et sa ténacité de voyante héroïque en communication directe avec Dieu.

Porter l'habit d'homme, c'était, pour une femme, contrevenir au Deutéronome et verser dans l'hérésie, qui menait aux flammes du bûcher. M. Salomon Reinach a signalé, sur ce point, une vieille erreur de plus dans l'interprétation de la Bible, dont l'anathème ne viserait, en réalité, que le travesti rituel, usité dans les cultes païens. On peut reconnaître en même temps, au passage, dans cette imputation à crime d'un détail vestimentaire, une de ces déviations religieuses de la morale, assez communes au moyen-âge (27). On sut probablement de bonne heure, à Beaurevoir, que le péril pour Jeanne d'Arc était là, dans les armes d'Eglise, que les armes de guerre tout de suite, en s'abaissant, démasquèrent. Aussitôt l'héroïne prise, Jean de Luxembourg en avait informé son frère Louis, évêque de Thérouanne, chancelier anglais de France, qui recevait la lettre à Paris, le surlendemain, jeudi 25 mai. L'effervescence des docteurs en théologie fut si soudaine, et leur opinion sur la prisonnière était déjà si virulente et si empoisonnée que, dans les 24 heures, dès le vendredi 26, le duc de Bourgogne, chef de l'armée assiégeante, recevait un message du vicaire général de l'Inquisition, frère Martin, demandant la comparution de Jeanne devant lui. L'Université, « concile permanent des Gaules, raison enseignant dans l'Eglise, et lumière du monde » (28), appuyait par une lettre immédiate, puis par une seconde, la démarche de frère Martin, et demandait que Jeanne fut « baillée * à l'évêque de Beauvais (29), qui, de son côté, la réclamait, comme prise sur son diocèse. Les clercs, les intellectuels (Gerson venait de mourir au loin) se déchaînaient plus passionnément que les politiques (30).

Ils firent du travesti de Jeanne une abomination, dans le sens bibliquement péjoratif du mot.

Dès septembre 1429, un clerc parisien, écrivant à Gerson, plaçait en tête de ses chefs d'accusation contre la Pucelle le port d'habit d'homme.

Pareillement le roi d'Angleterre, dans une lettre à Philippe-le-Bon, allègue d'abord que « Jeanne s'est contre la loi divine et contre « l'état de son sexe vêtue en habit d'homme, chose à Dieu abominable ». (31) L'acte d'accusation de Rouen, développé naturellement à outrance, fait allusion à l'habit d'homme dès le premier de ses trente articles ; et, dans le douzième, reproche à Jeanne « de s'être fait rogner les cheveux en rond à la manière des varlets, et de s'être mise à porter chemise, braies, gipon (gilet à manches), chausses longues d'une seule pièce attachées audit gipon par vingt aiguillettes, soulies à hautes semelles lacées par dehors, robe écourtée à la hauteur du

genou, houseaux et bottes collantes ».

C'est en vain qu'à Beaufort, comme plus tard à Arras, on mit Jeanne en garde contre cette mortelle imputation. C'est en vain qu'elle apprit sans doute, dans l'intervalle, que la Pierronne, qui la disait « bonne » et dans les voies de Dieu, avait été, le 2 septembre, à Paris, prêchée dans Notre-Dame, et ensuite brûlée vive.

Jeanne de Béthune, compatissante, alla sans succès jusqu'à lui offrir habit de femme « ou drap pour le faire ».

Car ce n'était pas les robes qui manquaient dans les coffres de la châtelaine. Elle désigne les plus riches, en vue de legs à divers, dans son testament d'avril 1430 (32): « Robe noire de satin chargée d'orfèvrerie sur les manches, robe vermeille de satin figuré avec manches chargées d'orfèvrerie, robe de drap violet, robe noire à petites manches fourrée de gris, robe de damas blanc fourrée de gris à grandes manches ». Elle en avait d'autres encore, et peut-être avec des manches encore plus chamarrées, comme il était de son devoir pour paraître à la cour de Philippe-le-Bon, où se déployait un luxe vestimentaire inouï (et où les seigneurs eux-mêmes, écrivait Commines un peu plus tard, ne parlaient que de costumes).

Jeanne d'Arc, quoique si bien « admonestée » par les châtelaines, répondit qu'elle « n'avait pas le congé de Notre-Seigneur » de quitter l'habit d'homme et qu'il « n'était pas encore temps ».

*
* *
*

Aymon de Macy

Il n'en était pas encore temps, elle avait raison. A Beaufort même, sous l'égide des trois dames, elle se vit offensée par des galanteries d'Aymon, seigneur de Macy, l'un des officiers du château, âgé de trente ans (33).

D'un autre point de vue, il est vrai, c'est l'indice qu'elle n'était pas sans attraits. Malheureusement, si, de son vivant, surtout dans le peuple, il a couru bien des portraits d'elle, il ne reste aujourd'hui que des témoignages écrits, vagues et peu concordants, sur sa personne. Il paraît seulement établi qu'elle avait les cheveux noirs. Baudricourt (l'Histoire de France de Lavissee a retenu sa vision) l'a vue « haute et puissante » ; c'est beaucoup dire. On sent que Baudricourt veut être flatteur, et l'on peut craindre qu'il n'ait témoigné dans le sens de son propre goût d'homme d'armes. Il est connu qu'elle mangeait peu ; et sa voix très féminine, légère, a frappé ses contemporains, notamment Gui de Laval. Ces deux traits ne vont guère avec un grand corps puissant. Ce ne sont pas non plus des indices de puissance, ni de tempérament musculaire, que son abstention de tout maniement d'armes, ni que sa vivacité habituelle de geste, par exemple la vivacité moqueuse, dont elle fit preuve en s'agenouillant à Troyes devant frère Richard. Sa vie enfin est d'une nerveuse, et les nerveuses, généralement, ne sont pas athlétiques.

Un Bourguignon, qui la vit captive, s'étonna qu'on l'eût tant redoutée, s'écriant qu'elle n'était pas « si vaillante que Madame Dor ». Madame Dor, « la gracieuse folle de la duchesse de Bourgogne », était une naine, selon M. P. Champion. C'était donc, croyons-nous, dire par dérision que Jeanne d'Arc n'était même pas « si vaillante », si terrifiante, si grosse, qu'une naine (34).

Perceval de Boulainvilliers, conseiller du roi (35), écrit en 1429, que la Pucelle est d'une juste élégance, *competentis elegantiae*, qu'elle a une voix fluette de femme, le visage gai, ou pleurant d'abondance, qu'elle mange peu, parle peu, aime le cheval et les belles armes. On pourrait objecter qu'elle avait assez de robustesse et de puissance pour courir proprement une lance, comme elle fit sous les yeux du jeune duc d'Alençon, qui s'en émerveilla. Mais, s'il s'en émerveilla, c'est justement que l'apparence féminine de Jeanne contrastait avec cette prouesse.

Gui de Laval, jeune gentilhomme de la cour, d'éducation raffinée, l'admire à première vue, en 1429, à Chinon, et, dans une lettre à son aïeule, par conséquent en toute spontanéité, déclare: « ... et semble chose toute divine de son fait, et de la voir et de l'ouïr ». Il a vingt ans, l'âge où l'amour se mêle à tout; c'est donc la femme qu'il voit en elle, et qu'il divinise. Aussi son enthousiasme de jeune prince nous paraît-il condamner tout à fait les peintres modernes qui, par préjugé réaliste, imaginent Jeanne d'Arc d'un type rustique, comme si nombre de fines parisiennes n'étaient pas nées au village (36).

Le chevalier Jean d'Aulon, plus rassis, la dit « belle et bien formée ». Et il ajoute honnêtement, dans sa déposition de 1456 au procès de réhabilitation, que, bien qu'il lui eût vu « d'aucunes fois les tétins et les jambes nues, en la faisant appareiller de ses



Sceau d'Aymond de Macy
(Arch Pas de Calais)

plaies, oncques il ne s'émut de désir charnel vers elle, ... ni pareillement nul de ses gens et écuyers ».

Assurément, Aulon exagère ici selon son cœur. D'autres que lui s'émurent. C'est ainsi qu'à Beaufort Aymon de Macy ne resta pas froid, au contraire. Moins sensible aux reflets divins qui jouaient sur la Pucelle, il ne vit en elle que la jeune fille « belle et bien formée ». Le procès-verbal de 1456 a enregistré la déposition de ce seigneur et chevalier, en ces termes :

« Il vit Jeanne à plusieurs reprises dans sa prison, et il causait « avec elle. Et en causant, il tenta plusieurs fois par manière, de jeu de lui toucher les seins, et d'avancer les mains, à force, encore davantage, ce qu'elle ne voulait pas tolérer ; et elle le repoussait,

tandis qu'il demandait à l'approcher ». Elle était, conclut-il, « réservée dans ses paroles et dans son maintien ».

Lebrun, des Charmettes, à ce propos, s'est indigné que l'historien Laverdy ait pris pour une tentative coupable ce qui ne fut, à son avis, qu'un badinage innocent. Aymon de Macy avait, cependant, le badinage un peu lourd, et, surtout si l'on se place au XVe siècle, ne pouvait que donner à craindre à une prisonnière sans défense de dix-huit ans, dans la solitude d'une tour féodale.

*
* *

Le saut du donjon

Le long tourment moral de Jeanne, dans cette triste tour, atteignit même à la dernière angoisse, puisqu'elle en vint à s'élaner désespérément du haut des créneaux, pour la mort ou pour l'évasion.

Lefèvre-Pontalis a établi, dans la mesure du possible, par les relations d'Antonio Morosini, que cette tentative, étant connue à Venise le 3 août, avait eu lieu, par suite, avant le 20 juillet. Cette date ne s'ajusterait pas mal aux propres paroles de Jeanne, qui déclara plus tard avoir sauté « quand elle sut qu'elle était vendue aux Anglais ». Or, la sommation solennelle tant du roi d'Angleterre que 3e Cauchon au duc de Bourgogne et à Luxembourg est du 14 juillet (37). Jeanne d'Arc a, en outre, allégué pour excuse qu'elle s'était alarmée du péril croissant de Compiègne, et c'est vers le 18 ou 20 juillet que la prise du boulevard, formant tête de pont, a commencé d'aggraver la situation des assiégés (38). Que son saut de désespoir soit du 19 juillet, et la nouvelle en a pu atteindre le 3 août Venise, que des courriers de Bruges gagnaient parfois en 13 jours (39).

Il est vrai que Jeanne a déclaré aussi s'être jetée de la tour « quand elle sut les Anglais venir ». Mais les Anglais n'avaient pas à paraître devant Beaufort; et cette méprise confirmerait la présence, au château, de malveillants, qui se faisaient un jeu de tourmenter la jeune fille par des fables angoissantes. « Les Anglais », deux mille hommes commandés par les comtes d'Arondel et d' Huntingdon, campaient simplement devant Compiègne depuis la mi-juin (40).

D'éminents auteurs, et pour en citer un, Lefèvre-Pontalis, dans le désir d'imprimer à la vie de Jeanne d'Arc une pondération plus constante et plus de mesure classique, encore que le propre des volontés puissantes, surtout des féminines, soit de traîner parfois l'élément intellectuel après soi, ont cherché à mettre en doute le saut franc dans le vide où ils ne retrouvaient pas son sens habituellement si juste du réel et du possible. Ils ont préféré admettre une évasion par descente le long d'une corde ou d'un lien de fortune, et ont invoqué, à l'appui de leur thèse, ce passage de la *Chronique des Cordeliers*, sur Jeanne au donjon de Beaufort: « Par son malice... elle en cuida escapper par les fenêtres, mais ce à quoi elle s'avalait rompit. Ainsi elle chut à bas de mont aval et se rompit près les reins et le dos ».

Ces lignes sont assez précises : le contexte, en revanche, trahit une information des

plus sommaires, qui n'invite pas à la confiance. On s'étonne, en outre, d'une allusion à des fenêtres. Le donjon de Beurevoir, vraisemblablement, n'en avait pas sur le fossé ; il n'avait comme le donjon de Ham que de minces meurtrières infranchissables. A supposer qu'une fenêtre existât, elle eût été, tout au moins, sévèrement close de barres de fer ; et il ne semble pas que la prisonnière ait usé de limes.

Au tribunal de Rouen, « interrogée si à Beurevoir et Arras ou ailleurs, elle a point eu de limes », elle répliqua à sa manière insaisissable « Si on en a trouvé sur moi, je ne vous en ai autre chose à répondre ». Aussi bien l'interrogation paraît jetée sans motif et suppose qu'on n'en a pas trouvé.

Quoiqu'il en soit, le procès-verbal de Rouen ne permet pas de contester le saut dans le vide, qui est la base même d'une incrimination de suicide, inintelligible autrement. S'il s'était agi d'une chute accidentelle au cours d'une descente par des moyens de fortune, les juges, en effet, n'auraient pas eu à s'appesantir sur cette tentative plus que sur celle de Beaulieu. Au contraire, ils la harcèlent ici de questions pour lui arracher l'aveu qu'elle a cherché la mort ; et on la voit elle-même en peine de justifier son acte et d'y coudre des raisons plausibles, alléguant tantôt la peur des Anglais, tantôt la pitié pour les gens de Compiègne. tantôt une impulsion irrésistible, alors qu'une simple allusion d'elle à une rupture de corde eût ruiné d'emblée l'accusation. Réellement elle se précipita à corps perdu de la plate-forme, d'un donjon, haut de soixante pieds (41) (*e summitate turris altissimae*); et l'on comprend que les théologiens de Rouen se soient évertués à en tirer grief. Ils la pressèrent pourtant en vain d'avouer son désespoir. Elle avait l'âme si pleinement religieuse qu'elle appliquait de bonne foi la couleur chrétienne à l'action la plus aventureuse. Elle s'était jetée d'une hauteur vertigineuse, soit ! mais « en se recommandant à Dieu et à Notre-Dame ». Sa piété la suivait jusque dans les voies obscures ; et les Sorbonnistes se taisaient, déconcertés, repoussés par cette foi sublime, étendue à perte de vue. Quand, se reprenant et resserrant leurs questions captieuses, ils lui demandent expressément si elle n'a pas dit qu'elle aimerait mieux mourir que d'être en la main des Anglais, elle leur échappe encore vers les hauteurs, d'un léger coup d'aile d'ange, en répondant avoir dit « qu'elle aimerait mieux rendre l'âme à Dieu qu'être en la main des Anglais ». Au demeurant, ses réponses écartent l'idée d'un suicide délibéré :

« Interrogée, quand elle saillit, si elle se cuidait tuer, répond que non, mais, en saillant, se recommanda à Dieu, et cuidait par le moyen de ce saut échapper et évader qu'elle ne fût livrée aux Anglais » (42).

Plus loin, elle y insiste: « Je le faisais non pas en espérance de moi désespérer (de me tuer), mais en espérance de sauver mon corps et d'aller secourir plusieurs bonnes gens de Compiègne, qui étaient en nécessité ».

Très sincère, elle reconnaît toutefois qu'elle céda à une impulsion intime, plus forte que sa raison : « Et quant est du saut du donjon de Beurevoir, qu'elle fit contre le commandement de ses voix, elle ne s'en put tenir ».

« Et quand les saintes virent sa nécessité, et qu'elle ne s'en savait et pouvait tenir, elles lui secoururent sa vie, et la gardèrent de se tuer ».

« Et, après le saut, s'en est confessée... Et croit que ce n'était pas bien de faire ce saut, mais fut mal fait... Interrogée si elle croit que ce fut péché mortel, répond: Je n'en sais rien, mais m'en attends à Notre-Seigneur ».

Dans son humilité si noble et si touchante, on sent à cet endroit plus qu'un repentir de simple désobéissance aux Voix. Elle-même voyait dans sa tentative le plus grand péché de toute sa vie :

« Dit que le plus quelle courrouça oncques ses saintes, ce fut au saut de Beurevoir, et dont elle leur a crié merci, et des autres offenses qu'elle peut avoir faites envers elles. »

Il est en même temps à remarquer que ce point de fait si ressassé par les docteurs de Rouen ne fut l'objet d'aucune déposition à décharge au procès de réhabilitation, et que le seul témoin de Beurevoir, cité à la barre, resta muet sur le saut du donjon, qu'on ne chercha pas à éclaircir.

Ce qui rend la tentative de Jeanne plus troublante et lui prêterait une apparence d'impulsivité plus marquée, c'est qu'elle eut lieu, semble-t-il, en plein jour, alors qu'exécuté de nuit, ce bond si téméraire affecterait davantage des airs d'évasion réfléchie. Du moins, son propre récit indique qu'il faisait jour (et qui sait, du reste, si le choix du jour n'était pas commandé par les circonstances ?) Elle montre les gens du château qui accourent immédiatement la relever dans le fossé: « Interrogée sur ce qu'elle dit quand elle eut sailli, Répond qu'aucuns disaient qu'elle était morte ; et tantôt qu'il apparut aux Bourguignons qu'elle était en vie, ils lui dirent qu'elle était saillie ». Apparemment, au sortir d'un évanouissement, comme elle ouvrait des yeux

étonnés, qui interrogeaient autour d'elle, les gens du château, qui paraissent bien l'avoir vue se précipiter, lui dirent : Vous avez sauté ! « Interrogée si, quand la parole lui fut revenue, elle renia et maugréa Dieu et les Saints », ce que l'interrogant disait avoir appris par l'enquête à Beaurevoir « Répond... qu'elle ne renia ou maugréa oncques Dieu ou ses Saints en ce lieu ou ailleurs ».

Un de ses juges estima inadmissible son excuse par une impulsion plus forte que sa volonté et tenta là-dessus d'incriminer ses principes. A cette jeune fille en détresse, qui se perdait sans le dédale infini de son cœur, il fit observer avec un beau sang-froid « qu'elle manifestait un sentiment erroné du libre arbitre et qu'elle glissait dans l'erreur de ceux qui disent la volonté nécessitée par des dispositions fatales ou par quelque chose d'approchant ». Mais Jeanne, soit par indifférence, soit par méfiance du piège théologique, refusa d'entrer dans cette discussion scolastique, où le docteur prétendait ruiner la vérité de la psychologie vivante par une difficulté logique d'école.

Lors du procès de réhabilitation (43), en 1456, le saut de Beaurevoir ne fut pas non plus sans embarrasser les juges et les consultants. A Rome, du moins, l'auditeur de la Rote, Théodore de Léliis, canoniste renommé, sentit le besoin de le justifier, de l'excuser plutôt, et y distingua trois circonstances atténuantes : d'abord, l'intention de charité, préserver d'un carnage affreux les gens de Compiègne, ensuite un espoir d'évasion, avec appel à Dieu et Notre-Dame, enfin la reconnaissance de l'erreur et le repentir. (Cette troisième particularité, postérieure à l'acte, figure à tort, évidemment, dans les atténuations). Après avoir surtout constaté le bouleversement de Jeanne par sa peur des Anglais, Léliis aboutissait à la conclusion suivante : « Etant donné les circonstances, on ne peut dire qu'elle ait cédé au désespoir, si le désespoir, comme les théologiens le définissent, consiste à douter intérieurement de la bonté divine, et à croire que notre indignité surpasse la grandeur de cette bonté, à l'exemple de Caïn qui murmurait: Mon crime est trop grand pour que j'obtienne mon pardon ».



Représentation de Jeanne après son saut de la tour de Beaurevoir

L'auditeur de la Rote, on le voit, ne semble exclure la pensée d'un suicide de désespoir que grâce à une définition purement spirituelle du désespoir, qui ne cadre guère avec la psychologie vécue, car il n'est pas douteux qu'un croyant puisse se tuer par excès de souffrance, par impossibilité d'être, tout en criant merci à Dieu de chercher la mort. Par conséquent, pour lui, si nous le comprenons bien, le suicide de désespoir ne constituerait un péché mortel qu'à condition d'impliquer, en outre, un désespoir formel de la bonté divine. Et justement Jeanne d'Arc, en se jetant dans la mort, croit encore se jeter dans les bras d'un Dieu bon, qui pardonne. Quoique désespérant de son secours sur la terre, elle espère en lui toujours dans le ciel.

Pourtant, quelque gré qu'on sache à Léliis de sa diplomatique indulgence, il reste que ce saut terrible était par trop mortel et trop impatient de l'aide divine, et qu'il enveloppe, théologiquement, quelque rébellion intellectuelle. C'est seulement en psychologie expérimentale que le suicide peut se justifier, comme étant un effet immédiat de l'instinct de conservation. De ce point de vue, l'homme qui se tue, loin d'attenter contre soi-même, s'inspire en réalité de la légitime défense, et frappe vraiment son corps, comme un ennemi mortel, auquel il s'agit d'échapper. Les lois religieuses et sociales ne le qualifient criminel que par l'extérieur et faute d'entrer dans son état d'âme.

Certains Pères et Docteurs, saint Augustin, saint Thomas d'Aquin, ont eux-mêmes aperçu qu'il y aurait parfois quelque arbitraire à trop réduire les droits de l'individu

sur sa vie propre. Et, sur leur foi, Jeanne d'Arc aurait pu se réclamer de ces saintes femmes, qui se sont suicidées par respect d'elles-mêmes au temps des persécutions, et dont, malgré tout, l'Eglise célèbre la mémoire, estimant qu'elles y ont été poussées spécialement par l'Esprit saint, comme le fut Samson, quand il s'ensevelit sous des ruines avec cent Philistins. Corneille, qui brûlait d'ailleurs d'une flamme antique, a glorifié, dans sa tragédie de Théodore, une héroïne du même caractère, une Lucrece chrétienne, qu'il fait parler ainsi, au bord du suicide :

Ma loi me le défend, mais mon Dieu me l'inspire ;

Il parle et j'obéis à son secret empire ;

Et contre l'ordre exprès de son commandement,

Je sens que c'est de lui que vient ce mouvement.

Mais Jeanne d'Arc, livrée sans défenseur à toute une meute de plus de quarante magistrats tonsurés, ignorait ces subtils détours de doctrine. Elle avait eu, en sautant de la tour, le sentiment vague d'une transgression des lois morales ou sociales, et elle ne s'en défendit pas. Trop prompte à se condamner elle-même, elle alla plus loin, elle ne cacha pas aux prélats de Rouen qu'elle avait été sourde à la désapprobation de ses Voix. Au lieu de se donner comme inspirée jusque dans cet acte, elle se donna comme retournée contre son inspiration. M. Hanotaux, le premier, a souligné ce conflit intime, et cette indépendance de Jeanne à l'égard de ses révélations, d'où l'on devrait conclure à leur réelle objectivité, si par malheur l'on ne savait l'âme humaine trop capable de dédoublements.

Le fait n'en est pas moins suggestif. Par ses Saintes, Jeanne d'Arc avait pris la clé des champs et s'était, pour ainsi dire, échappé de l'Eglise. Et voilà qu'elle échappe à ses Saintes elles-mêmes ! et qu'elle fuit, vers quoi, sinon vers ses hérédités celtiques sous-jacentes et vers ses plus profonds instincts ? Qu'elle ait de la sorte, et comme malgré soi, passé outre aux scrupules de sa conscience chrétienne, si haute, c'est bien la marque qu'elle fut alors emportée par une lame de fond, par un soulèvement de toutes ses énergies primitives et celto-aryennes. Debout entre les créneaux, elle hésite entre ses Voix et son vieux sang, entre ses récentes acquisitions chrétiennes et ses hérédités reculées qui murmurent. Un cœur d'amazone gauloise palpite en elle, tout retentissant encore de l'écho de ces premiers âges, où les femmes se tuaient à l'approche du vainqueur. Il y eut alors un débat rapide entre la femme de chrétienté et la femme de tribu, entre la voyante catholique et la velléda latente ; et la Velléda, venue de plus loin, fut plus forte ; elle se précipita.

Peut-être, à cette minute, a-t-elle confusément entendu l'appel qui, de tout le sauvage horizon boisé, montait vers sa tour, et a-t-elle subi l'énorme fascination de la forêt d'Arrouaise, qui encadrait Beaurevoir de masses sombres et de sainte horreur. Cet océan végétal, empli de songes, a pu aider au réveil de ses atavismes et de ses habitudes d'enfance, émouvoir en elle tous ses pères lointains, qui frissonnaient sous la divinité des chênes, et raviver, avec ses souvenirs du Bois Chesnu, sa terreur aussi des routiers de passage, quand elle fuyait avec le troupeau de son père dans le château de l'Île. Son élan de confiance mythique et prophétique s'en sera renforcé, en même temps que s'en sera enfiévré son effroi de l'ennemi.

Son acte, à tout prendre, bien que conscient, fut encore plus subconscient. Devant ses juges, elle cherche en vain à bien analyser et à motiver surtout sa volonté toute-puissante ; et elle s'étonne la première « de n'avoir pu s'en tenir ». Mais elle se trompe ; elle a été plus que jamais elle-même dans cet acte, où elle ne se reconnaît plus. C'est bien son celtisme essentiel, qui s'est dressé ici, dans un sursaut tragique, non plus sous les espèces naïves qu'il avait à la fontaine et à l'Arbre des Fées, mais sous la forme de cette indépendance intime, et fière et passionnée, qui baigne jusqu'à sa piété chrétienne, et qui lui fait désirer, plutôt que les prisons anglaises, la mort.

Non pas, pour cela, qu'elle tende les bras à une mort certaine. D'autant moins que cette « fille au grand cœur » n'oublie jamais ses amis de Compiègne, « si loyaux à leur seigneur », et que leur cri lointain de détresse la réclame et ne lui laisse pas de repos. Et réellement, étant donné son ravissement d'esprit perpétuel parmi les Anges et les Saintes, on peut croire qu'au comble de l'angoisse et dans un extrême afflux de sa volonté d'action et de délivrance, elle a seulement joué sa vie contre une chance entrevue comme une étoile filante, dans la pensée plutôt d'épuiser le possible, de forcer la nature, et de toucher le sol, vivante. Accoutumée à regarder par delà les choses visibles et à chercher sa force au-dessus d'elles, elle a espéré s'appuyer dans sa chute sur des bras surnaturels, comme saint Pierre marchait sur les eaux. Loin que ce coup d'audace éperdue l'amointrisse, il la grandit, l'achève et nous aide à la mieux comprendre, en laissant apparaître dans un éclair toute sa richesse d'impulsion et de confiant élan, qui laisse ici voilé d'ombres. C'est le point culminant d'une indomptable

énergie, qui avait déjà soulevé sa vie entière au-dessus du destin, et qui l'avait jetée cent fois, faible et sans armes, clans le taillis des lances.

Un acte de cette grandeur farouche et frisant l'irréel atteint de lui-même au rang des mythes. On croit entendre Satan, répétant cette fois à une femme: « Jette-toi du haut de la tour, et ce royaume t'appartient encore ! » si toutefois l'on peut évoquer Satan près de cette voyante toute radieuse.

Pour finir, l'événement lui donna presque raison. Cette merveilleuse intuitive avait pressenti à peu de chose près de quoi sa chair, de quoi sa souplesse était capable, puisque, tombée d'une telle hauteur, elle n'éprouva qu'un malaise de commotion. J. Quicherat a tenté une explication médicale du fait par un état nerveux de l'organisme. Ajoutons que le fossé non maçonné n'était peut-être pas taillé plus à pic qu'il ne l'est aujourd'hui, et que Jeanne (plutôt légère, nous l'avons prétendu) serait alors tombée sur une pente de gazon qui divisait le choc et l'amortissait.

Sa chute ne laissa pas d'être violente. Elle-même a raconté que « depuis qu'elle fut chue, elle fut deux ou trois jours qu'elle ne voulait manger et même aussi, pour ce saut, fut grevée tant qu'elle ne pouvait ni boire ni manger ; et toutefois fut reconfortée de sainte Catherine qui lui dit qu'elle se confessât et requit merci à Dieu de ce qu'elle avait sailli, et que sans faute ceux de Compiègne auraient secours dedans la saint Martin d'hiver. Et adonc se prit à revenir, et à commencer à manger, et fut tantôt guérie ».

Il est à remarquer comme la reconfortation par sainte Catherine ressemble, vue de l'intérieur, à ces réactions psychiques spontanément défensives, qui parfois nous relèvent d'une prostration insoutenable au moyen d'un élan d'optimisme quand même. Sainte Catherine consolatrice, c'est le moi, qui réagit d'espoir ; et ce transfert d'affectif en image viendrait peut-être à l'appui de la thèse, qui tente d'expliquer les visions de Jeanne par une exaltation épique et une projection de sa conscience morale, sans préjudice de l'auto-suggestion qui s'amplifie si fort dans les époques de propension au merveilleux.

Du reste, si nous nous arrêtons à ce côté de sa vie psychique, et si nous nous sommes arrêté à la part d'irrationnel et à l'impulsivité atavique, où elle ne cache pas qu'elle fût en proie, ce n'est pas uniquement pour essayer d'en dégager son inconscient celtique, jailli comme une flamme au château de Beaurevoir ; c'est aussi pour conclure, en définitive, à la difficulté de la bien pénétrer et à la difficulté de l'enrôler dans des philosophies très précises.

L'effort d'idéalisation et aussi de béatification, subi par cette rare figure, ne tend que trop à la régulariser, à serrer et assagir ses flottants contours, et à la ramener aux types convenus. Il conduit même, on l'a noté plus haut, à contester le saut surhumain de la tour, de même que l'abjuration si ondoyante, effrayée, lasse et à demi-railleuse du cimetière Saint-Ouen. Pourtant il n'est pas sans intérêt de garder à Jeanne son vivant mystère et ses limites indécises, ni même ses défaillances de martyr, qui la montrent, aussi bien, d'autant plus humaine et plus fémininement émotive et, par ses promptes reprises de soi, d'autant plus grande. De cette manière son culte assemblera mieux tous les esprits de France, ceux qui prient en elle la vierge édifiante d'Eglise, et ceux qui aiment en elle la libre inspirée de l'impératif national et social, la sainte de la justice et du droit en armes, ou encore l'intuitive divine et indépendante, l'inconsciemment superchrétienne, à peu près comme le suggèrent H. Martin et M. Hanotiaux, c'est-à-dire écoutant à travers la foi chrétienne de son temps une voix venue de plus haut encore, la voix d'une providence reculée dans l'inconnaissable (ce qui ferait du christianisme une sorte de protectorat, sinon le royaume immédiat de Dieu). Car on a peine, en définitive, à ne pas voir sur elle un sceau du ciel. Vraiment la geste et les « dits » de Jeanne d'Arc lui font déborder les cadres et les formules existantes et son âme insaisissable aux sciences et aux philosophies continue à se dérober, comme la vie elle-même et comme l'univers, aux embrassements des systèmes.

*
* *

Épisodes possibles

Jean d'Aulon

Le dialogue, que rapporte, ou que feint Perceval de Cagny entre Jeanne d'Arc et Jean d'Aulon, à Beaurevoir, ne saurait être que postérieur au saut du donjon, car Jeanne y

prédit la déliyrance de Compiègne, dont elle eut révélation seulement après sa chute, comme on vient de le voir (44).

« — Cette pauvre ville de Compiègne, que vous avez moult aimée, aurait dit en la servant le bon écuyer languedocien, à cette fois sera remise ès-mains et en la sujétion des ennemis de France.

« — Non sera ! protesta Jeanne, car toutes les places, que le Roi du Ciel a réduites et remises en l'obéissance du roi Charles par mon moyen, ne seront point reprises par ses ennemis, tant qu'il fera diligence de les garder ».

Et elle aurait donc rassuré son maître-d'hôtel sur l'issue du siège.

Le chroniqueur Perceval de Cagny, secrétaire de ce duc Jean d'Alençon, qui était le favori de la Pucelle, a forcément bien connu Jean d'Aulon. On aurait plutôt supposé pourtant que celui-ci n'était plus à Beaurevoir lors du saut du donjon, qui s'expliquerait mieux par l'isolement de la prisonnière. Il pouvait avoir acquitté sa rançon, ou bien être « parti pour quérir sa finance ».

Les Tournaisiens

Une visite qu'elle a probablement reçue, est celle des délégués de Tournay, en septembre.

Les relations entre Beaurevoir et Tournay étaient assez suivies. Relations de guerre, de diplomatie et de commerce (45). La ville hennuyère dont la politique balançait entre dauphinois et bourguignons, quoique, en somme, française, prétendait surtout se défendre des batteurs d'estrade et maintenir la sécurité commerciale des routes.

En 1423, les gens de Luxembourg ayant détrossé ses marchands, la justice tournaisienne saisit comme otage l'écuyer Dumez, lieutenant du capitaine de Ribemont. En 1424, elle arrête, cette fois sans distinction de parti, un dauphinois de Guise, pillard et incendiaire, Colart de Verly.

En 1428, elle va imprudemment jusqu'à pendre, avec un pot de tisons par-devant et un autre par derrière, « en signe de boute-feu », un homme de Luxembourg, le bâtard Jean de Chin, beau-frère du saint-quentinois Goulard de Moy (46). Mais Gilles, autre bâtard de Chin, pour venger son frère, court de plus belle sur le Tournaisis, avec l'appui de Jean de Luxembourg, qui jette en prison deux bourgeois de Tournay, Delatre et Painlevé.

Tournay recourt alors aux bons offices de Philippe-le-Bon. Ville française, précieusement enclavée dans les possessions bourguignonnes, c'est d'un mur d'argent, qu'elle pense à se protéger. Tille ouvre ses coffres au duc Philippe et à Luxembourg, sans négliger de se recommander même à la châtelaine de Beaurevoir, qui reçoit en 1428 un « présent de linge délié et excellent » valant 108 couronnes et demie d'or.

Luxembourg, que des délégués tournaisiens vont trouver en janvier 1429, à Bruges (il y possède, par sa femme, des maisons et des droits féodaux ; et il est en continuel déplacement seigneurial ou militaire), juge les offres insuffisantes. Son secrétaire Creton vient reprendre les négociations à Tournay. La ville cède et consent une contribution de 6.000 écus d'or. Le 19 mai 1429, son procureur, après en avoir versé la moitié comptant, rapporte de Beaurevoir un traité scellé, qui donne aux Tournaisiens, pour cinq ans, le libre transit commercial.

C'est à ce moment que la Pucelle vient briller sur l'horizon. Deux consuls de Tournay, Barthélémy Carlier, grand doyen des métiers, et Henri Rommain, docteur *in utroque jure*, ainsi que Jacques Cheval, juré sous-doyen des fèvres, vont, au mois de juin 1429, jusqu'à Bourges « en grand péril malgré leurs sauf-conduits ». On peut croire qu'ils passèrent par Beaurevoir, où ils avaient leurs sûretés. De Bourges ils accompagnent Charles VII et la Pucelle jusqu'à Reims, d'où ils reviennent à Tournay.

Nouveau voyage de ces Tournaisiens jusqu'à Sully-sur-Loire, en février d'après, toujours sans doute par Beaurevoir. Ils ont chacun « un varlet et deux chevaux » ; c'est un modeste équipage.

Le 30 mai 1430, sept jours après la prise de la Pucelle, les mêmes consuls Carlier et Rommain reviennent de Château-Thierry et s'arrêtent spécialement à Beaurevoir, où un héraut du duc de Bourgogne, Namur, vient au-devant d'eux « pour leur sérété ».

Enfin, dans les mois qui suivent, en septembre au plus tard, les deux consuls revenant de la cour de Charles VII sur la Loire, font encore une pause à Beaurevoir. Et cette fois la Pucelle s'y trouve. Nul doute que, si avantageusement connus au château par leur linge et leurs écus d'or, on ne les ait introduits auprès de la captive, comme ils n'ont pu se dispenser d'en exprimer le désir, eux qui l'avaient vue dix mois auparavant dans les splendeurs du couronnement de Reims.

C'est peut-être à eux, mais ce point est très contesté, qu'elle aurait confié pour lors

des « lettres et sûr message », où elle demandait à la commune de Tournay qu'en la faveur du Roi notre Sire et des bons offices qu'elle lui avait faits, ladite ville lui voulût envoyer de 20 à 30 écus d'or pour employer en ses nécessités ».

L'historien Houtart place de préférence à Arras, et le 30 octobre, la triste requête et la pauvre main tendue, dont le tacite reproche ne laisse pas de s'étendre jusqu'aux dames de Beaufort (47). Quoi qu'il en soit, Tournay, en novembre, fit porter à Jeanne, à Arras, 22 couronnes d'or (qui équivaldraient, en 1890, d'après les bases établies par G. d'Avenel, à environ 920 francs). C'était un subside honorable, mais relativement mince pour Jeanne d'Arc qui, étant aux armées, disposait d'un trésor de 10 à 15.000 livres, c'est-à-dire de 8 à 12.000 écus d'or, mis en la garde de son frère Pierre. Encore disait-elle que c'était peu de chose pour mener la guerre.

Beaufort reçut aussi dans ses murs, en ce temps-là, l'ambitieux et dur Pierre Cauchon. Un compte du trésorier de Normandie du 31 janvier 1431 arrête à 745 livres tournois les dépenses de cet évêque pour divers voyages, dont deux vers Jean de Luxembourg, d'abord « au siège devant Compiègne », ensuite à Beaufort (48). Au siège, ce fut le 14 juillet. A Beaufort, ce fut vraisemblablement après le 26 octobre, attendu que Luxembourg resta jusqu'à cette date devant Compiègne, et d'autant plus que, depuis le 15 août, il commandait en chef les assiégeants.

Jeanne d'Arc, probablement, quand vint l'évêque, venait d'être conduite à Arras, et remise au duc de Bourgogne, suzerain de Luxembourg, pour être livrée le 21 novembre aux Anglais, au château du Crotoy (48).

Les restes du château de Beaufort

Le château, témoin du désespoir de Jeanne, fut démantelé en 1674, sauf le donjon, par l'ingénieur Bachot, de Saint-Quentin, sur l'ordre de Louis XIV, (50), en même temps que la forteresse voisine, le Câtelet, jugée peu défendable. Ce qui en subsistait, d'une contenance d'un hectare, fut vendu aux enchères comme bien national le 12 germinal an VI, et adjugé à un habitant de Beaufort, qui, suprême sacrilège, démolit le donjon, jusque-là échappé. On peut seulement concevoir quelque image encore de ce donjon par une tour de garde, garnie de mâchicoulis et d'archères, et datant du XVe siècle, qui a, on l'a dit, le même diamètre (10 mètres), et qui continue à surgir, en pleins champs, à peu de distance du château rasé.

La forêt, qui encerclait Beaufort, et qui couvrait encore 850 hectares en 1833 (51), a fini de disparaître sous le second Empire, victime d'un engouement général et officiel pour les défrichements et les assèchements d'étangs. Le village lui-même a diminué sans doute, quand il eut cessé d'être un centre seigneurial. De fait, il primait autrefois Bohain, la bourgade voisine, pourtant ceinte de remparts. En 1594, le roi Henri IV, héritier des Luxembourgs, engageait la seigneurie de Beaufort à Mme de Montluc de Balagny pour un revenu de 7.000 livres, et seulement pour 5.000 livres la seigneurie de Bohain (52).

Son château paraît de même avoir primé militairement celui de Bohain (par exemple en 1557), quoique celui-ci ait été considérable, puisque Jean de Luxembourg y reçut en 1432 le roi René, — en 1433, le duc et la duchesse de Bourgogne (à qui pour « ébattements » il offrit des « chasses et autres déduits ») — et où il célébra, en 1435, les noces de son neveu Louis avec Jeanne de Bar.

La ruine du château de Beaufort fut, en tout cas, moins rapide et moins complète. Il en subsistait en 1921 des vestiges: des fondations soulevant plus ou moins le gazon qui les couvre, un fossé sec de 10 mètres de profondeur sur 40 mètres d'ouverture, et des galeries souterraines, voûtées en pierre de bel appareil. A cette date, et malgré les dévastations de 1914, l'assiette du fort et son mouvement de terre émergeaient toujours avec puissance et suggéraient, à eux seuls, de rudes images guerrières. Un mamelonnement buissonneux, gonflé de débris, montrait le squelette féodal des Luxembourgs-Ligny soulevant encore de l'épaule, son lincoln. Les dentelles des créneaux avaient pu s'effilocheer au vent, il restait dans le sol un sillon de violence et d'épouvante, une étreinte de volonté princière, une géante convulsion d'histoire, une trace enfin digne de Jeanne d'Arc. Et le gouffre gazonné, où elle était tombée, était béant comme il y a cinq cents ans.



Ruines de la Tour de Beaurevoir
"La mission de Jeanne d'Arc" - Colonel de Liocourt - 1981

Mais ce haut lieu n'a pas été protégé. Avec les démolitions de la dernière guerre, on a de plus en plus comblé le fossé, l'émouvant fossé où Jeanne d'Arc, impatiente de toutes les chaînes, et ne pouvant se résoudre à fermer ses ailes de Victoire, roula évanouie, et qui méritait d'en garder une gloire à jamais.

*
* *
*

Appendice **Jean de Luxembourg**

L'équité demanderait que, dans la malédiction qui pèse sur Luxembourg pour avoir livré sa captive, on enveloppât tout son milieu et tout son temps.

On peut dire que la Pucelle, en s'avançant si loin avec audace hors des voies communes, s'est trouvée seule, un jour, et perdue parmi des monstres, si l'on appelle ainsi les antinomies gothiques de mœurs et d'esprit qui caractérisent le XV^e siècle. La première, trop connue, de ces antinomies, est celle qui opposait le vieil esprit féodal à l'idée nationale, laquelle était encore larvaire et facilement obscurcie (53).

La deuxième, c'est que les croyances religieuses qui, du côté français, secondaient Jeanne, en faisant d'elle une envoyée du ciel, la faisaient en revanche, du côté anglais, hérétique et sorcière; car le *Credo* catholique avait deux faces, il était source d'amour, mais aussi de haine ; il engendrait des frères, mais aussi des ennemis et des sarrasins. Une troisième contradiction se produisait entre la vocation guerrière de Jeanne d'Arc et l'esprit chevaleresque du temps, puisque la chevalerie bourguignonne, si galante avec les femmes (54), ne pouvait plus reconnaître la femme dans la combattante. Une autre incompatibilité surgissait avec l'idolâtrie hiérarchique de la naissance, car l'esprit chevaleresque défailait aussi devant une « fille de petit lieu ». tandis qu'une dame, une comtesse, aurait ému les preux de la Toison d'Or (55). Toutes ces forces puissantes, l'esprit féodal, la passion religieuse l'idée chevaleresque, l'idée de naissance, qui commandaient l'âme du XV^e siècle, changent, par rapport à nous, la position morale des événements, — et sont autant de lièges qui doivent remonter un peu de l'abîme la mémoire de Luxembourg. Si l'argile humaine était sans doute la même qu'aujourd'hui, cependant elle se moulait dans des traditions, des coutumes et des préjugés très différents. L'homme fut toujours un animal à demi artificiel, et trop de fabrications mentales se conjuguèrent alors avec les brutaux instincts d'orgueil et de conquête,

pour étouffer la pitié.

Néanmoins, que la chrétienne chevalerie bourguignonne qui mettait sa gloire à servir chastement les dames (témoin Jacques de Lalain) et qui prisait tant la bravoure, ne se soit nullement intéressée, sauf des exceptions comme le seigneur de Pressy, à une jeune fille de 18 ans, faible, abandonnée, si brave et d'une telle âme, c'est un cas psychologique, qui mérite un peu l'attention.

Car à la cour de Bourgogne, qui n'était pas anglaise de cœur, il n'y avait pas de rancune envenimée contre Jeanne. De plus, les hommes d'armes picards l'avaient prise; l'honneur était sauf. Et quant à l'appréciation doctrinale, Chastellain dit d'un ton impartial qu'« on ne savait comment juger de la Pucelle ne en bien ne en mal ». La difficulté toute moyenâgeuse, que des Bourguignons faisaient à Jeanne de n'être annoncée « par aucun témoignage de l'écriture » (56), dénoterait aussi d'assez naïves dispositions à son égard.

En somme, le sentiment intime des chevaliers transparait dans deux témoignages, l'un de l'évêque d'Arras, d'après qui Philippe-le-Bon, sous Compiègne, dédaigna de regarder la prisonnière et de lui parler, l'autre d'Eneas Piccolomini, le pape Pie II, qui, dans ses Mémoires, écrit des chevaliers bourguignons, « qu'il leur paraissait sans honneur d'avoir combattu contre une femme » (57).

A l'encontre de l'évêque d'Arras, Monstrelet, il est vrai, nous montre un Philippe-le-Bon quelque peu curieux de voir la Pucelle, aussitôt que prise, et même échangeant avec elle « aucunes paroles », très remarquées par le chroniqueur, car il prend la peine d'ajouter qu'il ne se les recorde pas bien. Mais la curiosité du duc pouvait quand même être dédaigneuse ; et il autorisa, du reste, il ordonna même, avec indifférence, cinq mois après, le transfert de la Pucelle au Crotoy.

Une sorte de respect humain détourna donc les chevaliers bourguignons de s'intéresser à leur prisonnière. Ils ne virent en elle que la fille fourvoyée dans les armes et que la guerrière pour rire, comme l'Université ne vit en elle qu'une intruse du monde théologique. Au lieu de la considérer sur le plan de la féminité sans défense et de la faiblesse innocente à protéger, ils la conçurent à rebours sur le plan des tournois et des pas d'armes, où elle détonnait avec sa voix légère et ses bras sans raideur. Elle ne fut dès lors, pour eux, qu'un méchant varlet, digne au plus d'un haussement d'épaules. Jean de Luxembourg, à Rouen, lui parla comme à une enfant, et, d'ailleurs, put s'apercevoir de sa méprise. Aymon de Macy en avait usé de même avec elle, ou peu s'en faut (58).

N'empêche, bien entendu, qu'étant aussi des politiques, et par suite appréciant à sa valeur l'action de Jeanne d'Arc sur les foules, Philippe-le-Bon s'empessa d'annoncer sa prise, comme chose très importante, à toutes ses bonnes villes, et que Luxembourg ne manqua pas de réclamer d'elle 10.000 livres aux Anglais.

Au reste, il n'apparaît pas que la remise de Jeanne à Jean de Bedford ait déconsidéré le duc de Bourgogne, ni Jean de Luxembourg (59). Les chroniqueurs armagnacs eux-mêmes ont enregistré le fait d'une plume passive. Jean de Luxembourg conserva son haut renom de parfait miroir de chevalerie. C'est de sa main que Philippe-le-Bon avait voulu être armé chevalier en 1421. C'est lui encore qui, au tournoi d'Arras, peu avant le siège de Compiègne, sert de lances les champions bourguignons. Ses frères de la Toison d'Or, dont il fut un des 24 premiers membres en janvier 1430, loin de l'avoir ensuite renié, prenaient vivement sa défense en 1439. Mieux encore, il resta le chef désigné de la croisade que Philippe-le-Bon rêva toute sa vie d'accomplir et qui n'aboutit à rien qu'à une manifestation fastueuse, le Vœu du Faisan, en 1454.

Les contemporains, accoutumés d'ailleurs aux trafics de prisonniers, paraissent avoir admis que le droit féodal contraignait Luxembourg à livrer Jeanne au roi anglais de France, qu'il avait par serment, à Troyes, en 1420, reconnu pour son suzerain légitime. Il était même, de surcroît, le soudoyé d'Henri VI depuis le 13 mai 1430 : et enfin il avait politiquement partie liée avec lui comme avec Philippe-le-Bon (60).

Pour lui, ce furent là sans doute ses motifs déterminants. Il demeura sourd aux premières réclamations canoniques, celles de l'inquisiteur frère Martin, de Cauchon, l'évêque du diocèse, et de l'Université. Il n'obtempéra qu'à la réquisition royale, qui vint la dernière.

C'est le 14 juillet 1430 qu'elle fut signifiée au duc de Bourgogne et à Luxembourg, au camp de Compiègne, par Pierre Cauchon en personne, accompagné du notaire Triquellot qui instrumenta (61). Cette fois l'évêque de Beauvais réclamait Jeanne au duc de Bourgogne et à Jean de Luxembourg, ainsi qu'à Lionel de Wandonne, tant de par le roi Henri VI (qui promettait six mille francs d'or « pour ceux qui l'avaient prise » et 2 à 300 livres de rente à Wandonne) que de par lui-même, évêque du diocèse, qui aurait à l'examiner sur la foi avec l'inquisiteur et les docteurs. Et pour conclure, Pierre

Cauchon signifiait qu'à défaut d'obtempérer de bonne grâce à cette requête amiable, le duc et Luxembourg étaient mis en demeure de livrer Jeanne à leur suzerain pour la somme de dix mille francs d'or, conformément « aux droit, usage et coutume de France », qui autorisent cette revendication des captifs par le suzerain, quand il s'agit de « rois, princes et autres gens de grand état ». On voit combien la sommation était juridiquement fondée.

La scène se passait dans la bastille ducale, en présence de Colard de Mailly, bailli du Vermandois, et de Jean de Pressy, conseiller de Bourgogne, au milieu d'une multitude de seigneurs, le duc étant, d'ailleurs, toujours très entouré. Philippe-le-Bon prit la cédule, après lecture à lui faite, et enjoignit à son chancelier Nicolas Raulin de la transmettre à Jean de Luxembourg, qui, survenant à l'instant même, la reçut et la lut.

Pierre Cauchon remit en même temps à Luxembourg une lettre particulière de l'Université, qui lui rappelait qu'il était chevalier catholique et qu'il avait juré de défendre Dieu et l'Eglise. On mettait en jeu sa conscience religieuse et son honneur de chevalier.

Il ne donna pas sa réponse séance tenante, mais ne la remit pas longtemps après, car, au mois d'août, l'assemblée des trois Ordres de Normandie à Rouen votait un impôt de 120.000 livres tournois, dont 10.000 livres « pour le rachat de la Pucelle » (62). Il la livrait donc expressément comme chef de guerre ou personne de grand état, non pas comme « hérétique, devineresse ou blasphématrice ». Malheureusement Cauchon avait déjà dans la sommation que, même au titre féodal, le roi anglais la réclamait « pour toutes choses quelconques ».

Le vote de l'Assemblée de Normandie fut suivi d'une circulaire lancée le 3 septembre en vue d'asseoir l'impôt de 120.000 livres ; et les 20 et 24 octobre il était prescrit au receveur des finances de Normandie et au garde des coffres royaux de réunir la monnaie d'or nécessaire au paiement de Luxembourg, — ce qui crée une présomption de plus en faveur du départ de Jeanne aux environs de cette date pour Arras, comme nous l'avons dit.

Il est improbable, malgré l'hypothèse émise par certains auteurs, que l'appât de l'or ait principalement déterminé Luxembourg. Depuis son mariage en 1418, à 28 ans, avec Jeanne de Béthune, déjà mère de Jeanne de Bar, il avait une fortune immense, tant de son chef que comme « baile » et tuteur de ces deux dames, quoiqu'il eût à leur rendre des comptes. Les Béthune et les Bar, par des alliances avec les Coucy, et notamment du chef de Marie, de Jeanne et d'Aliénor de Coucy, avaient largement remembré dans leurs mains le domaine seigneurial de cette maison puissante, tombée en quenouille. Il suffira de citer, comme étant au nom de Jeanne de Béthune et de sa fille, le vicomte de Meaux et La Ferté-sous-Jouarre, Belot, Condé et Beaune-en-Brie, le comté de Soissons pour moitié, le comté de Marie, La Fère, Vervins et Montcornet, Coucy pour moitié, St-Gobain, Nesle, Dury, Scraucourt et Flavy, Vendeuil (63), Hamégicourt et Brissy, Dunkerque, Bourbourg, Gravelines, Warneston, Oisy, Hombourch, Hècles, Huinghes, Burnhem, Rumpst-en-Brabant, sans parler du Tonlieu et Poids de Bruges et de maisons dans cette ville (64), et de divers acquêts à Vertain, à Nauroy, à Villiers-les-Ham (65).

Personnellement Luxembourg possédait Beaufort (dont le revenu était de 7.000 livres au XVI^e siècle) et, en viager, les seigneuries de Choques et de Beuvry, présent du duc de Bourgogne. La guerre et les confiscations avaient mis en ses mains nombre de places et de terres, en particulier le comté de Guise et Hirson, depuis 1425, Escaudœuvres, Havrincourt, Honnecourt, Beaulieu, Montaigu. Son oncle Waleran, le connétable, mort en 1415, lui avait légué 3.000 livres de rente (66). Il avait avec cela de grands offices, il était capitaine général de Picardie et gouverneur d'Artois, premier chambellan et conseiller du duc à 2.400 francs d'or par an. Depuis le 13 mai 1430, il était à la solde de l'Angleterre, à raison de 500 livres versées le jour même et de promesse d'autant pour décembre (67). Il touchait des rançons, celle de Xaintrailles en 1424, et il levait des tributs de guerre, 6.000 écus d'or sur Tournai en 1429.

Enfin la mort de son cousin Philippe de Brabant-St-Pol, le 4 août 1430 lui assurait à brève échéance un nouvel enrichissement. Il allait recueillir le comté de Ligny-en-Barrois, et les seigneuries de Bohain, Prémont, Serain, Elincourt, Marcoing, Cantaing, Bouchain, Vitry et Sapigny. A telle enseigne qu'on le verra, de 1431 à 1434, se libérer envers le roi René, pour le comté de Guise, d'une somme de 82.600 francs d'or, équivalente à deux millions et demi en 1890 et s'acquitter de 40.000 saluts d'or pour la châtellenie de Ham (68).

Il n'était pas si cupide, au surplus, qu'il n'eût, en octobre 1423, refusé une rançon de 6.000 écus d'or pour son prisonnier Waleran de Saint-Germain, qu'il fit exécuter à Ham comme parjure (69).

Son caractère enfin ne paraît guère compatible avec un acte d'ambition félonc, tel qu'aurait été, pour certains auteurs, la vente de Jeanne d'Arc.

Il était renommé pour sa droiture. Chastellain le dit « loyal et ferme en ses promesses ». C'est la déloyauté d'autrui, presque toujours, qui provoque ses grandes colères ; et, par un scandaleux retour des choses, c'est sa propre loyauté d'homme tout d'une pièce, qui a fini par l'égarer. Il n'avait pas, à l'origine, de sympathie pour l'Angleterre. Il ne voulait pas à Troyes, en mai 1420, prêter serment à Henri V. Le duc de Bourgogne, écrit Barante, eut grande peine à y décider son frère, l'évêque de Thérouanne, et lui. — Vous le voulez, dirent-ils, nous prêterons ce serment, mais aussi nous le tiendrons jusqu'à la mort. — Et c'est ce qu'ils firent.

Luxembourg était connu, selon Chastellain, « pour se revenger très fort et très durement ». Il passait pour « ireux », non pas pour cruel. Replacé dans son siècle, où la justice même était barbare, et considéré entre ses pairs, il s'humanise réellement. De sa part, pas d'atrocités, ni de mutilations, comme on en reproche à Henri V, à Charles le Téméraire. Rien du connétable de Richemont, qui brûla tant de sorcières (70). Rien a fortiori, des chefs de Cabochiens, ou des capitaines d'Ecorcheurs, ou de ces capitaines anglais, qui emmenèrent des villages d'Artois, en 1436, trois mille petits enfants pour en tirer rançon (71).

Des auteurs l'ont taxé de férocité pour avoir refusé à la dame de Saint-Germain, suppliante, et malgré l'offre d'une grosse rançon, la grâce de son jeune fils Waleran, fait prisonnier devant Chauny, qui eut la tête tranchée et, ensuite, plantée sur une lance à la porte de Ham. Mais Waleran avait été « trouvé porteur d'un sauf-conduit encore valable », et avait déjà violé sa parole à diverses reprises (72), Luxembourg faisait un exemple.

Il ne paraît pas qu'il ait durement réprimé l'émeute anglophobe de Chauny, en 1431, cependant violente et où le château fut détruit.

Il accomplissait, en grand féodal, des besognes de police sociale, ce dont un Xaintrailles et surtout un La Hire n'avaient cure ; et il pendait ou exécutait de méchants routiers, notamment dans le Cambrésis, à la grande satisfaction du peuple. Quand il assiège Guise en 1424, puis Crépy-en-Laonnois, c'est sur le désir et avec le concours financier des habitants de Saint-Quentin, qui se plaignent des courses de garnisons. Il avait toujours vécu, en effet, aux sommets de l'Etat. Né vers 1390, cadet de haut lignage, de sang royal et impérial (73), il commanda en chef de très bonne heure, dès 1414, au grand siège d'Arras, puis dans d'autres opérations, sous Philippe-le-Bon. D'ailleurs, il n'était pas qu'homme de guerre ; il fut l'ambassadeur de Philippe-le-Bon dans les négociations difficiles de 1429 avec Charles VII.

Néanmoins il effraie la sensibilité moderne, assurément, par son extrême facilité à exécuter 80 hommes à la file, comme à Séry-les-Mézières (74), fût-ce des hommes de sac et de corde, et sans aucune forme de procès, ce qui n'est "plus dans les usages, du moins en France. De même, au combat d'Assy-sur-Serre, en 1433, (mais Monstrelet lui-même, qui montre ailleurs tant de pitié pour les pauvres laboureurs, raconte le fait avec sympathie), Luxembourg, chaperonnant son tout jeune neveu Louis, lui faisait gaiement occire des fuyards sous ses yeux, pour l'exercer aux armes, comme il lui aurait fait tuer des perdreaux. (75).

Ces traits de violence et de dureté n'empêchent pas qu'une certaine présomption en faveur de son naturel affectueux et courtois ne naisse de ce qu'il fut le favori des femmes de sa famille. Sa tante Jeanne, on l'a dit, si pieuse et si bonne, « l'aimait moult cordialement », et séjournait chez lui. Sa sœur, Jeanne de Luxembourg, qui se maria deux fois, lui transféra une rente de 3.000 livres et lui fit ensuite présent de 9.000 francs d'or. Sa femme, Jeanne de Béthune, écrivit en commun avec lui, en avril 1430, un testament, qui exprime leur volonté d'être ensevelis côte à côte à Cambrai.

Les vertus chrétiennes et domestiques ne lui manquaient pas. Il contribua aux frais de canonisation de son oncle saint Pierre de Luxembourg. Il s'honora par « une grande dévotion et amour » à l'église de Sainte-Rictrude (76), de Marchiennes ; il protégea l'abbaye de Saint-Amand. Mari fidèle, il ne paraît pas avoir laissé de bâtards, contrairement aux mœurs en vigueur. Il se distingua au plus haut point par là de son oncle Waleran, qui en eut plusieurs, de son neveu Louis, marié à 17 ans, qui en eut huit, et de son suzerain Philippe-le-Bon, qui en eut seize déclarés, et qu'escortait en public « de bâtards et de bâtardes une moult belle compagnie ». Le XV^e siècle, on le sait, fut l'âge d'or de la bâtardise ; elle était considérée autant que répandue, même chez les simples seigneurs. La barre de bâtardise s'allongeait sur le monde héraldique et prenait des proportions de ligne équatoriale. Bâtards et légitimes étaient élevés ensemble et figuraient côte à côte dans les testaments, sans vergogne aucune. Et Jeanne d'Arc saluait poliment du nom de bâtard, comme d'un titre honorifique, le

grand bâtard d'Orléans, Jean Dunois, — gravant ainsi encore un de ces traits en profondeur, qui rendent les époques incomparables entre elles (77).

Jean de Luxembourg, quant à lui, toujours en guerre et « n'arrêtant jamais à quérir noise à ses ennemis » (78), un œil crevé par une lance de jet au siège d'Alibaudières en 1420, et « vilainement » balaféré en travers du nez à Mons-en-Vimeu, ne semble avoir connu que la passion des armes, doublée de l'orgueil de maison, qui n'est pas, du reste, incompatible avec la tendresse domestique.

Après sa mort, à Guise en 1440, et après la réhabilitation de Jeanne d'Arc, qui est de 1496, Olivier de la Marche écrivait de lui, sans un reproche : « Ledit comte de Ligny était un grand homme « de guerre, puissant d'avoir et d'amis, vaillant et entrepreneur, et l'un des plus renommés chevaliers de son temps. Il tenait beaucoup et largement de villes et de châteaux en frontière de Hainaut, de Champagne et de Barrois ».

Appendice **Les trois châtelaines**

Pour finir, quelques détails de plus sur les dames de Beaufort aideront peut-être à pénétrer davantage dans leur sensibilité. La bonté de Jeanne de Luxembourg apparaît plus probable, en effet, et plus probablement enveloppée de douceur, à qui sait que Jeanne de Bar, bien que n'étant pas sa parente, garda d'elle un assez tendre souvenir, pour, longtemps après, en 1461, vouloir être enterrée « au plus près d'elle » dans l'église des Cordelières de Moncel près Pont-Sainte-Maxence, plutôt qu'auprès de sa propre mère. Et il est permis d'en induire incidemment que Jeanne de Bar, sympathisant si bien avec la vieille demoiselle, a partagé sa compassion pour Jeanne d'Arc prisonnière.

Pour la haute piété de Jeanne de Luxembourg, les marques en abondent. Elle était, du reste, encadrée de deux frères, qui étaient sincèrement d'Eglise : André, comte-évêque de Cambrai, et surtout Pierre, intronisé comte-évêque de Metz, à 14 ans, avec l'appui des lances et des glaives de son aîné Waleran, et mort cardinal à 18 ans, en 1388, canonisé presque aussitôt. Ce saint jeune homme, trouvant évidemment dans sa sœur de chair une sœur spirituelle, lui avait dédié, dit-on, un opuscule: La Diète du Salut, où il l'exhortait à prendre le voile. Elle n'alla pourtant pas si avant dans la perfection. Elle vécut à la cour, où elle était fille d'honneur d'Isabeau de Bavière en 1395. On lui confia en 1401 la mission d'accueillir avec son frère Waleran, à Dunkerque, Isabelle de France, veuve du roi Richard II. Elle fut marraine de Charles VII en 1403. On la vit à la cour jusque 1410, mais toujours à l'édification générale. Louis d'Orléans et Valentine de Milan, ayant un présent à lui faire, lui avaient tout naturellement offert, quoiqu'elle fut assez jeune encore, « un tableau de sainteté » (79).

Pendant son frère, le cardinal, par son testament de 1388, devant Barbeirassy, notaire en Avignon, lui légua un objet tout profane, en revanche un objet hors pair: « sa plus belle tasse d'or » (80). Elle l'en remercia en ornant son tombeau, comme on a eu l'occasion de le dire.

Mais le grand schisme d'Occident eut des conséquences blessantes pour son affection de sœur, et qui purent ébranler le respect de l'Eglise dans un cœur aimant et partial comme le sien. Elle vécut assez pour voir suspecter la canonisation de son frère Pierre, qui avait été éclatante et célébrée à la Cour de France, et qu'on blâmait désormais d'avoir servi à consacrer l'anti-pape Benoît XIII, en contre-balançant sainte Catherine de Sienne.

Pouvait-elle admettre de bon cœur, que son cher frère le cardinal, dont la tombe éblouissait Avignon de miracles (81), que son autre frère, l'évêque de Cambrai, se fussent trompés sur le pape légitime ? Et quelque doute aussi de l'Eglise militante, comme en éprouvait Jeanne d'Arc, quelque scepticisme obscur ne lavait-il pas gagnée, à voir si longtemps deux et trois papes se disputer les clés du chef des Apôtres, comme deux rois se disputaient le trône de France. Un signe qu'elle avait renoncé à découvrir une source sûre, une source sainte à l'autorité, tout au moins dans le domaine laïque, c'est qu'elle demeurait si pleinement acquise à son neveu Jean, partisan d'Henri VI depuis 1420. Elle se récusait sur toutes ces matières. Les sommets du monde s'étant voilés de nuages, elle n'y cherchait plus sa direction, semble-t-il, et s'enfermait dans son domestique.

Sur Jeanne de Béthune et sur Jeanne de Bar, quelques documents peuvent ouvrir aussi des vues psychologiques plus étendues.

La première ne manquait pas d'influence, on l'a dit, sur son « redouté seigneur » et mari. On a montré qu'en 1428, les Tournaisiens appréciaient toujours cette influence ;

et le testament des deux époux, en avril 1430, ne laisse encore entrevoir que la plus parfaite union. Aussi, le peu d'action conjugale de Jeanne de Béthune en faveur de Jeanne d'Arc indiquerait surtout, à nos yeux, qu'elle ne croyait pas non plus possible, pour sa part, de refuser la Pucelle aux Anglais.

Elle continua, les années suivantes, d'avoir les plus généreux procédés pour son mari, lui fit don successivement des seigneuries de Ham et de Vendeuil.

Veuve en 1440, elle va présenter sa soumission à Charles VII, à Laon, en 1441, et le supplie de lever la saisie, qui frappe les biens de son mari, mort rebelle, ou plutôt mort sans faiblir dans son serment anglais de 1420, par obstination d'orgueil ou d'honneur féodal. Le roi l'accueillit « joyeusement », reconnut sa féauté envers lui et lui accorda main-levée, sauf quelques amendes; mais, en même temps, il la requit d'épouser le comte d'Eu.

Elle s'en excusa noblement, et repartit pour Beaufort, puis, de là, pour Cambrai, où Jean de Luxembourg avait été enseveli avec pompe, à Notre-Dame, dans le flamboiement des torches (82). Plus tard, pourtant, elle conclut avec Jean d'Orléans, comte d'Angoulême, des accordailles, qui toutefois n'eurent pas de suite.

Peu avant 1450, elle fit « le saint voyage de Rome », en grand arroi probablement. Dans le même temps, belle-mère obligeante, elle engagea à Valenciennes et à Mons « tous ses bijoux et vaisselles d'or et d'argent » pour faciliter à Louis de Luxembourg un emprunt de 7.000 saluts d'or.

Elle mourut vers la Toussaint de 1450, à environ 53 ans, administrée par un cordelier, « dans l'hostellerie Le Gournault », à Meaux, après avoir dicté son testament, où elle « recommandait du tout au tout sa fille, ses enfants et tous ses serviteurs » à Louis de Luxembourg, son gendre, et où elle stipulait différents legs, en particulier à son petit-fils Pierre, qu'elle semble avoir élevé près d'elle (83).

Mais pas plus dans ce testament, que dans ses protestations de loyalisme en 1441, où c'eût été de circonstance, il n'est fait d'allusion à Jeanne d'Arc, qui évidemment n'avait pas pour elle l'importance qu'elle a pour nous. Les dernières volontés de cette jeune grand-mère n'auraient même rien de saillant, sans sa recommandation de sa fille à son gendre, où l'on serait tenté de voir une plainte discrète, vu les huit bâtarde de ce genre, et sans, surtout, une clause finale qui prescrit de la porter en terre à Paris, « à l'église Saint-Innocent, en la fosse des pauvres », car elle se sépare ici de Jean de Luxembourg.

Dans son premier testament d'avril 1430, elle voulait, en effet, être ensevelie avec son mari à Notre-Dame de Cambrai « sous une lame de marbre élevée de deux personnages d'ivoire bien et honnêtement selon leur état ». En 1450, elle le fuit ! A quels sentiments extrêmes était en proie cette grande dame, pour préférer d'être jetée au Charnier des Innocents ? On se le demande. Il fallait en tout cas plus qu'un élan de foi chrétienne, il fallait un amer détachement de tout, pour renier à ce point les grandeurs de chair, pour s'écarter si loin, épouse et mère, de son mari et de ses descendants, et pour se plonger si passionnément parmi les pauvres et les morts de misère, comme en souhaitant d'y disparaître.

Son gendre et sa fille, Jeanne de Bar, mère de sept enfants, ne surent pas entrer dans ce nihilisme mystique, et, plus soucieux des convenances seigneuriales, l'inhumèrent au prieuré de Rueil, près La Ferté-sous-Jouarre (84), — non pas encore à Notre-Dame de Cambrai, où dormait Jean de Luxembourg.

Mais, plus tard, Jeanne de Bar, à son tour, dans son testament de 1458, et avant d'être à l'article de la mort, qui ne vint jour elle qu'en 1462, sembla s'éloigner pareillement de ses proches. Elle ne choisit pas pour sa sépulture le prieuré de Rueil, où reposait sa mère; elle voulut être mise « au plus près de Jeanne de Luxembourg », comme on l'a déjà rapporté. Et le service annuel, qu'elle prescrivit, fut simplement « pour Jeanne de Luxembourg, pour elle-même et polir ses amis trépassés » (85). Elle avait besoin, dirait-on, pour retrouver de lumineux souvenirs, de remonter dans son passé jusqu'aux seules années de sa jeunesse vécues avec la vieille demoiselle. Elle et sa mère, peut-on penser, ont emporté dans la tombe des cœurs au moins désenchantés.

Deux ans avant son testament, Jeanne de Bar avait connu le procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc, qui dut reporter sa pensée vers la vieille Luxembourg; et elle avait vu Aymon de Macy lui-même, l'officier de Beaufort, reconnaître, à la fin de sa déposition, où il croyait Jeanne « en paradis ». Mais elle ne vit pas le coup de foudre, qui allait frapper sa maison princière comme un terrible écho de l'erreur de Beaufort.

C'est en 1475, en effet, que son mari, le connétable de Saint-Pol, le neveu, le pupille et l'héritier de Jean de Luxembourg, le continuateur aussi de sa politique paradoxale, fut

livré par Charles le Téméraire, comme son oncle avait livré la Pucelle, et qu'il eut la tête tranchée en place de Grève, devant des milliers de spectateurs. Trahison fatidique, que celle dont il était victime, du moins aux yeux des contemporains et notamment de Philippe de Commines, qui va jusqu'à y chercher la raison mystérieuse de la défaite du Téméraire lui-même, en 1477, et de sa mort étrange à l'abandon, mais qui, d'ailleurs, ne regarde pas comme il l'aurait pu, plus en arrière, vers la Pucelle, la première trahie.

Charles Journal.



Source : "Mémoires de la Société académique de Saint-Quentin" - tome L - 1929

Nota : publication sans aucune garantie d'exactitude parfaite avec le texte original.
Les illustrations ont été ajoutées à l'article original par l'auteur du site.

Notes :

1 L'habitude de pensée naturaliste pouvait bien avoir vigueur encore au XVe siècle, puisqu'on 1912 un garde-chasse des environs de Maubeuge, disait gravement à un chasseur, en lui désignant un gros arbre: « Gare au quesne à qui ! c'est sorcier, ça renvoie le plomb »
Du reste, il est constant que nos paysans du XIXe siècle continuaient à emporter chez eux des tisons du feu de la Saint-Jean comme objets sacrés donnant vie et force et l'on pourrait citer d'autres impulsions antiques qui subsistent, mais qui ne sont plus de nos jours, même chez l'individu attardé, que des points de résistance isolés, annihilés, encerclés d'esprit scientifique, ce qui n'était pas, au temps de Jeanne d'Arc.

2 La Pierronne et sa sœur ou compagne étaient de la Basse Bretagne, précisément des celtes pures. (*Le Bourgeois de Paris*). Siméon Luce signale aussi une visionnaire de Thons, non loin de Domremy, Catherine Sauve, brûlée en 1417 à Montpellier.

3 L'archevêque cite, du moins avec approbation, les propos de Guillaume le Pastourel expliquant la défaite de Jeanne d'Arc "pour ce qu'elle s'était constituée en orgueil et pour les riches habits qu'elle avait pris".

4 (Monstrelet). Saint-Remy la dépeint aussi « montée sur un moult bel coursier, très bien armée de plein harnois et, pardessus, une riche huque de drap d'or vermeil, et après elle son étendart ».

5 Archives du Nord, B 1942.

6 A. Duchesne.

7 (Arch. du Nord) une grosse bombarde de cuivre appelée « Beaurevoir », jetant des pierres de 33 pouces de tour, la plus puissante des 9 pièces qui battirent les murs de Compiègne en 1430. (Al. Sorel).

8 Colliette veut aussi qu'elle ait été amenée à Noyon.

9 Chron de Richemont. Ce château fut refait vers 1470.

10 Cette ville était alors entourée des châteaux de Luxembourg, et elle était politiquement acquise à Philippe le Bon, lequel y envoie un représentant, le comte d'Etampes, accueillir les ambassadeurs de Charles VII en 1435 (Monstrelet). En 1430, le capitaine de Saint-Quentin est Jacques de Crèvecœur, suppléant son oncle Robert de Saveuse Les chanoines semblent divisés Le cœutre, Jacques de Saquespée, soutient à ce moment un procès au parlement contre son chapitre au sujet de « pasts » et de vassalités. Le doyen Nicolas Amant, élu en 1423, ne sera intronisé qu'en 1433 par Jean de Moy, sénéchal de Vermandois (Colliette) Leur collègue paraît d'ailleurs avoir été, dans l'ensemble, d'esprit bourguignon, car, en 1425, plaidant, il est vrai, devant le récent Bedford à Paris contre l'abbé de Vermand, il dénonçait celui ci comme dauphinois (Hémeré) Les familles nobles du Vermandois, les Moy, les Longueval, les Saint-Simon, les Flavy, les Mailly et autres, ont de leurs membres dans les deux camps. En définitive, le témoignage de Monstrelet sur les sentiments français de Saint-Quentin emporte tout. « Si Charles VII, dit-il, était venu (en 1429) à toute sa puissance à Saint-Quentin..., la plus grande partie des habitants d'icelle ville était prête à le recevoir à seigneur ». Economiquement, Saint-Quentin n'était pas alors dans un état prospère. Déjà une ordonnance de Charles VI, en 1404, la montre « grandement amoindrie et dépeuplée dans ses rues foraines », et « grande partie des maisons chues ou chéant de jour en jour » par suite de la mortalité et des charges financières. Cependant en 1407 on construisait la nef de la collégiale (Hémeré). Mais, les pillages de guerre et de garnisons redoublèrent aux alentours de la ville avant et après 1420.

11 Le 10 février 1419, à Saint-Quentin, la femme de

Luxembourg, Jeanne de Béthune, se déclare enceinte, devant le gardien du scel, Ilnes Wilart, et règle les droits de son futur enfant - qui ne vécut pas. (A. Duchesne).

Le 9 septembre 1419, donation entre les époux Jean de Luxembourg et Jeanne de Béthune devant Collart - Carette, tabellion à Saint-Quentin, sous le scel de la baillie, « pour considération et contemplation des bons et « agréables services, bienfaits, amours et curialités (courtoisies), qu'ils ont « faits et impensés l'un à l'autre depuis la conjonction de leur mariage ». (id.)

En 1429, assemblée de famille des Luxembourg à Saint-Quentin pour traiter avec le cardinal de Bar des droits de Jeanne de Bar sur le duché de Bar. (id.)

Le 24 octobre 1446, don au chapitre de Saint - Quentin par Jeanne de Béthune, devenue veuve, d'un « drap d'or tissu figuré sur velours azur » pour une décoration d'église (id.)

Le père de Jeanne de Béthune, Robert de Béthune, vicomte de Meaux et La Ferté-sous-Jouarre, seigneur de Vendeuil, Hamégicourt, Brissy, etc., fils de Jean et de Jeanne de Coucy, était, en 140j, capitaine de Saint-Quentin, aux gages communaux de 80 livres par terme, et laissait sa capitainerie aux mains de deux lieutenants Mort en 1408. (id.)

12 60 archers en 1426 escortent de Bohain ou Bouchain jusqu'à Calais Jacqueline de Bavière (Monstrelet). 60 archers en 1369 garnissent le château du Crotoy (Eug Déprez, B. Antiq. de Pic.) Pierre de Luxembourg, en 1420, retourne « en sa comté de Bienne accompagné de 60 hommes ou environ ». (Monstrelet).

Néanmoins, le dr Lomier (Sté Et Itistor 1929) suppose à Jeanne, de St-Valery à Rouen, en décembre 1430, une moindre escorte, qu'il explique d'ailleurs par les faibles effectifs des Anglais. Il ne lui fait parcourir que 7 lieues par jour, vu la saison.

13 Selon Lefèvre-Pontalis, un peu plus tôt, vers le 13 juin (étant donné qu'elle part du camp de Compiègne le 28 mai). Et selon H. Debout, plus tôt encore, dès les premiers jours de juin, car il arrête à la fin de septembre les « quatre mois » de Beaurevoir, et les rejette ainsi tout entiers vers mai. Ces quatre, mois, à vrai dire, s'en trouveraient fort entamés, et, du plus, la station de Jeanne d'Arc à Beaulieu trop écourtée. Lefèvre-Pontalis porte à quinze jours la durée de cette première station, qui fut, de fait, assez prolongée pour qu'on levât sur la seigneurie un impôt extraordinaire affecté aux frais de la captive. Assez prolongée aussi, pour que, le château étant réparé sans doute au moyen de palissades comme on en cite, en ce temps de guerre, d'autres exemples, Jeanne pensât s'en échapper « entre deux ais », elle ne fut aperçue qu'au dernier moment par le portier.

D'autre part, les Registres de Tournai, sur lesquels s'appuie M. Debout pour étendre les 4 mois de Beaurevoir du début de juin à la fin de septembre, ne sont pas jugés probants par l'historien de Tournay, Houtaid, qui leur oppose le « Chroniqueur Tournaisien » D'après celui-ci, la captivité de Jeanne à Beaurevoir a duré « tant que le siège de Compiègne fut défait » Et ce siège fut défait le 26 octobre Si l'on songe aux relations presque intimes de Tournai avec Beaurevoir, et avec nos villes du nord, un tel témoignage est d'un grand poids, sans parler du peu de raison d'un long séjour de Jeanne à Arras. D'autres indications dans le même sens seraient à tirer des chroniqueurs Fénin et Perceval de Cagny. Etant donné, par exemple, que le chancelier Louis de Luxembourg revient de Rouen à Paris avec ses hommes d'armes le 7 octobre 1430. il s'ensuit quelque présomption que son frère Jean a attendu ses informations avant de se dessaisir. Quelque présomption pareille pourrait découler du fait que l'achat d'or pour le paiement de Luxembourg est ordonné en Normandie le 24 octobre.

Enfin, les comptes de Bourgogne (Arch Nord B 1491, et P. Champion) semblent d'accord avec le chroniqueur tournaisien ii en appert que le messager Mocques fut payé le 7 novembre 1430 d'une course qu'il fit en 8 jours d'Arras à Malines, pour porter au duc « des lettres closes » de Jean de Luxembourg et du gouverneur d'Arras « pour le fait de la Pucelle ». Ces lettres annonçaient vraisemblablement la translation de Jeanne à Arras, qui se placerait donc à la fin d'octobre, 8 à 12 jours avant le 7 novembre. Celles de Luxembourg, avant d'être emportées, d'Arras, par Mocques le 30 octobre environ, avaient pu même y être apportées par le chef d'escorte de la captive ou par un avant-courrier.

14 Perceval de Cagny reproduit même, ou plutôt suppose, un échange de paroles entre la dame et le serviteur Ce qu'on est en droit de retenir, c'est que, pour les contemporains avertis, tels que Perceval, il était notoire, ou naturel, que Jean d'Aulon eût suivi Jeanne.

15 Arch. de l'Aisne.

16 A. Duchesne et A. Dinaux (Mémoires St-Aubert)

17 Abréviateur du procès (qui écrit toutefois sous Louis XII). - De même, Charles le Mauvais, prisonnier au châtel de Crévecœur en 1356, y était, nous dit Froissard, « sous bonnes et spéciales gardes, ni point ne « vidait d'une tour où il était mis, mais il avait toutes choses appartenantes « à lui, et était servi bien et notablement ».

18 L'Université de Paris s'élève à ce moment, dans une lettre, contre « les mauvaises personnes, qui mettent toute leur cure, comme on dit, à vouloir délivrer la Pucelle ».

19 Chronique anonyme de Charles VII (attribuée à un Saint-Quentinois), Regnault de Longueval, cousin de Jeanne de Béthune et marié à Jeanne de Montmorency, mourut en 1464 et fut enterré à Saint-Quentin, dans l'église des Cordeliers (P. Anselme). Il est de ces cadets du Vermandois, qui peuvent rivaliser avec les cadets de Gascogne, dans l'ombre de Jeanne

d'Arc. En 1429, dans le temps du siège d'Orléans, il reconquit à Charles, VII « par le moyen d'un prêtre », le château d'Aumale, à la frontière de Picardie. (Monstrelet).

20 En 1450, sept prêtres chapelains disaient la messe tous les jours dans la chapelle du château (Arch. Aisne B 3451).

21 Siméon Luce.

22 A. Duchesne.

23 J. Quicherat.

24 Monstrelet.

25 Elle l'avait épousé le 6 février 1401, à l'âge de douze ans à peine, étant « pour lors une des plus riches dames de France », et avait eu de lui, en 1413, sa fille Jeanne. En s'accordant le 23 novembre 1418, à Saint-Quentin, avec Jean de Luxembourg, âgé de 28 ans, elle repassa du parti armagnac au parti bourguignon, qui était d'ailleurs celui de ses trois oncles, Antoine, Jacotin et Gui de Béthune, et celui de sa ligne maternelle.

26 C'était une demi-moniale En 1428, elle habitait l'hôtel roval de Moneel, à Ponpoint, près Pont-Sainte-Maxence, et, de ce logis, elle communiquait par une galerie souterraine avec la chapelle d'un couvent de Clarisses, où elle avait reçu l'habit de tertiaire peu d'années après sainte Colette. (Meister. - Ubald d'Alençon - Et Arch. Oise).

27 L'erreur n'était d'ailleurs pas générale, puisque les clercs de Poitiers avaient accepté le costume de Jeanne. Tjes temps les plus obscurs onL des parties de lumière; et l'évêque Berruyer, en 1456, citait des saintes authentiques, ayant porté l'habit d'homme et les cheveux coupés (dom. B Heurtebize).

28 Le recteur en était alors Roland de La Capelle (Grande Encyclopédie), peut-être un protégé de Luxembourg, qui était comte de Guise et Hirson depuis plusieurs années, et tuteur de la comtesse de Marie et Vervins, Jeanne de Bar.

29 Le rémois Pierre Cauchon, comte-évêque de Beauvais, prompt à poursuivre les pseudo-crimes de religion, avait déjà, en 1422, requis la mort, pour violation du droit canonique, de l'abbé de Saint Faron et de trois moines de Saint-Denis, qui avaient défendu Meaux à main armée contre Henri V.

30 Dans une lettre du 21 novembre 1430, l'Université et son recteur gourmandent Pierre Cauchon lui-même de ses lenteurs.

31 (Noël Valois)

32 (A Duchesne.) C'est en santé, à 33 ans, testant avec son mari, que Jeanne de Béthune léguait ainsi ses robes de 1430, et elle ne mourut que 20 ans après, en 1450. On appréciera sa parfaite confiance en la durée.

33 J. Quicherat.

34 Lefèvre Saint-Rémy, et Arch. Nord.

35 J. Quicherat.

36 L'héroïne de Guise, Geneviève Prémoy, qui fut, sous Louis XIV, un splendide lieutenant de dragons, était « de taille médiocre et fine ». (Biogr. anon. Bruxelles 1703).

37 Quicherat.

38 Monstrelet.

39 Des nouvelles de Bruges du 17 janvier 1431 (naissance d'un fils de Philippe le Bon), et même paraissant postérieures, arrivent à Venise le 31 janvier. (Lefèvre-Pontalis: Morosini t. 3 p. 341).

40 Monstrelet.

41 Ch. Gomart, du moins, dit 60 pieds Une tour de guet, qui subsiste et qui a le diamètre du donjon détruit, est moins haute. Montluc de Balagny, à la fin de la Ligue, exécuta des mutins de la garnison du château, coupables d'avoir crié *Vive Henri IV* ! en les faisant jeter « du haut des remparts ».

42 Quicherat.

43 J. Quicherat.

44 Le siège de Compiègne, qui causait tant d'émoi, était entrepris avec 4.000 hommes à peine et avec 9 canons.

45 Vandenbroeck. M. Houtard. Mém. Sté Tournai 1893 et H. Debout

46 Guy dit Goulard de Moy, à l'opposé de ses deux beaux-frères, était partisan dévoué de Charles VII. Son château de Moy avait été attaqué par Luxembourg eu 1421, puis de nouveau, tellement menacé en mai 1422. que la garnison préféra « y bouter le feu », pour se replier dans Guise (Monstrelet) Il était par son mariage seigneur de Chin, près Tournav. De là son influence dans cette ville, où il alla jusqu'à fouler le drap avec les foulons pour les gagner au parti dauphinois. C'est grâce à lui, semble-t-il, que Jeanne d'Arc put encore écrire aux Tournaisiens la lettre qui commence par ces mots. « Gentils Français..» Il ne manquait pas de Picards comme lui, pour être de cœur et

d'épée avec Jeanne d'Arc Nous avons déjà cité Regnault de Longueval. Nommons aussi Jean de Proisy, le défenseur de Guise, Jean Blondel. qui, en 1428, s'empara de la Malmaison, en Cambresis, et brava Philippe le Bon. Pierre de Recourt, Gilles de Saint-Simon, qui combattit vers la Loire, et Jean Dagneau, de Marie, qui fit Talbot prisonnier à Patay (Marie, par Palant). Ce sont encore des indices, en même temps, de la division des esprits ou des intérêts dans le Vermandois.

47 Jeanne de Luxembourg, cependant, avait quitté le château vers le commencement de septembre.

48 J. Quicherat

49 Le détour par Arras et le séjour de Jeanne dans un château ducal de cette ville dénotent que Luxembourg se couvrait de l'approbation sinon même des ordres de Philippe le Bon On omet souvent la responsabilité de celui-ci.

Pour aller de Beaurevoir à Arras, Jeanne d'Arc a pu passer par Cambrai, l'abbé Debout incline à le croire. Elle aurait donc, sortie du donjon, gagné la voie romaine, qui traversait Crévecœur. Mais elle a pu aussi, par Gouy et Bony, rejoindre la vieille chaussée d'Arras, soit au Ronssoy, soit au château de Cologne.

50 Ch. Gomart.

51 Annuaire de 1833. On tua cette année-là 53 loups dans l'Aisne.

52 Arch. Aisne Marguerite, fille de Montluc-Balagny, fit entrer par son mariage le château de Beaurevoir dans la maison de Mailly-Nesle, qui le possédait encore à la révolution (Dom Lelong).

53 Quand Chastellain note la froideur secrète de Philippe le Bon pour les Anglais, il écrit seulement qu'il se tournait à regret contre « sa mère maison de France » ; il ne dit pas « contre la France ».

54 Le Vœu du Faisan pour une dernière croisade, débute ainsi : « Je voue à Dieux, aux Dames et au Faisan... »

55 Créée en janvier 1429 par Philippe le Bon.

56 Et pourtant Dieu sait si l'écriture était de composition facile et rendait des oracles au goût de chacun. On aurait pu sans peine en tirer quelques préfigures de cette inspirée, que ses Saintes nommaient Fille de Dieu. En sauvant le dauphin de France, elle reproduisait la princesse égyptienne qui sauva Moïse au berceau. Elle reproduisait aussi le berger David venu des champs comme elle et sans épée, pour abattre un adversaire invincible et soutenir le roi Elle s'était présentée dans la salle du trône comme Daniel en prophétisant, et comme Esther pour délivrer son peuple.

57 Al. Sorel.

58 La Pucelle prise, Xaintrailles essayait pareillement sans façon de la remplacer par un vague illuminé, Guillaume, « le pâtre du Gévaudan », que l'archevêque-chancelier, Regnault de Chartres, ne craignit pas d'assimiler à la fille au grand cœur, disant qu'« il ne faisait ne plus ne moins »

59 On relève dans Morosini, en 1430, comme un vagissement de l'opinion populaire, toujours simpliste et douteusement informée. « On a entendu dire », écrit-il, que la Pucelle était aux mains du duc de Bourgogne (c'est donc le duc qu'on mettait surtout en cause), que les Anglais l'auraient pour de l'argent, et qu'à cette nouvelle, le dauphin avait adressé aux Bourguignons des remontrances par ambassade. Il semble, d'après cet on-dit, que la vente de la Pucelle était mal accueillie, mais n'allait pas jusqu'à indigner.

60 Reste l'objection que la vieille Jeanne de Luxembourg, à tort ou à raison, ne crut pas impossible, on l'a vu, de refuser Jeanne aux Anglais.

Et Luxembourg lui-même semble avoir eu des doutes de son acte. A Rouen, au cours du sinistre procès, il visita Jeanne dans sa prison, en compagnie de Louis de Luxembourg et de grands seigneurs anglais, et lui adressa ces paroles, si peu de saison qu'elles en deviennent singulières :

Jeanne, je suis venu ici pour vous mettre à rançon, pourvu cependant que vous vouliez promettre de ne jamais plus porter les armes contre nous.

En nom Dieu ! vous vous moquez de moi, répliqua-t-elle, je sais bien que vous n'en avez ni le vouloir ni le pouvoir.

Il répéta sa question avec insistance, comme si vraiment il cherchait sa justification dans le fait, qu'elle n'aurait jamais voulu prêter serment de déposer les armes, - serment qui eût permis peut-être à Luxembourg de la mettre à rançon de délivrance.

Cette déclaration désirée, Jeanne ne la fit que devant ses juges, à qui elle affirma qu'elle n'aurait jamais, sans le congé de ses Saintes, arrêté de combattre.

61 J. Quicherat.

62 O'Reilly.

63 Saut des droits de Mme Isabeau de Ghistelle, belle-mère de Luxembourg, morte en 1438.

64 Ce tonlieu était un gros bénéfice. En 1550. il restait dû 28 000 écus d'or, rien qu'en solde de prix, au duc de Vendôme qui l'avait vendu (Arch. Nord B 2482).

65 Il est difficile de bien déterminer tous ces droits

seigneuriaux, parfois en mouvement, objets de ventes, de donations, de successions, d'engagements, d'échanges, de divisions, de confiscations, d'usurpations. Coucy, que Monstrelet cite parmi les places de Jean de Luxembourg, avait été vendu 170.000 francs d'or, en 1409, par Robert de Bar au duc d'Orléans, mais le prix n'en était pas soldé (A. Duchesne).

66 A. Vignier.

67 H. Debout.

68 Monstrelet, A. Duchesne, P, Anselme.

69 On voit des rançons beaucoup plus grosses que 6 000 et 10 000 écus d'or. L'oncle de Jean de Luxembourg, Waleran de Luxembourg, prisonnier des Anglais, fut taxé à 120 000, que Richard II réduisit par faveur à 60.000.

70 Eugène IV aussi brûlait vif à Rome, en 1432, comme « hérèse », le malheureux carme Thomas Connecte, qui avait prêché avec succès à Cambrai et Amiens contre les hennins et les « hauts atours » des femmes. (Monstrelet).

71 Barante.

72 P. Fénin.

73 Le Waleran de Luxembourg, qui fut, le premier de sa race, châtelain de Beaurevoir par son mariage avec Jeanne de Beaurevoir, était frère de l'empereur Henri VII. Il descendait de Régnier de Lorraine par Sigefroi, premier comte de Luxembourg, mort en 790 (Nic Vigner).

Beaurevoir, Bohain et Vendeuil passèrent ensuite des Luxembourg-Ligny aux Bourbon de Navarre par le mariage de Marie de Luxembourg avec François de Bourbon, en 1487.

74 En 1423, ces 80 routiers avaient été pris dans l'église fortifiée de Bussy et dans la tour Le Borgne (Monstrelet).

75 Des fuyards, non pas des prisonniers, connue des auteurs l'ont cru sur une phrase équivoque de Monstrelet. Il faut ajouter que ces fuyards laonnois venaient d'incendier Beaurevoir, et qu'en mars 1430 (d'après Lefèvre-Pontalis), au château des Autels, vers Rozoy-sur-Serre, ils avaient massacré au mépris d'une capitulation à vie sauve, Antoine de Béthune, cousin germain de Jeanne de Béthune, puis emporté jusqu'à Laon dans un sac son corps en chemise.

76 A. Duchesne.

77 Bien entendu, le puritanisme, qui est plus moral que religieux, se trouvait alors refoulé par la rudesse et la grossièreté générale des mœurs, non point par une supériorité réelle de naturel, de franchise et d'équité.

78 Chastellain.

79 Hoefler.

80 N. Valois, Canron.

81 Guérisons, extinctions d'incendies, délivrances de captifs, résurrections (Un de ces miracles rappelle le saut de Beaurevoir : un enfant d'Avignon était tombé de la plus haute tour du palais des papes ; sa mère le porta sur la tombe du saint, d'où aussitôt il se leva tout en vie, comme s'il n'avait aucunement souffert de la chute). Pierre de Luxembourg, étant clémentin ne figure pas au catalogue romain, - assure Nic Vigner - malgré l'homologation au XVIIe siècle, en cours de Rome, de son procès de canonisation. Le promoteur en avait été, en 1389, le cardinal Pierre d'Ailly, évêque de Cambrai, le même savant docteur qui aida à faire proclamer, en 1411, au concile de Constance la supériorité des conciles sur le pape, et qui avait fait condamner l'Immaculée Conception par Clément VII, en 1389 (Grande Encyclopédie).

82 Sa tombe était « en dehors du chœur » (Monstrelet). Notre-Dame de Cambrai, une des plus grandes cathédrales de France, datant du XIIIe siècle, fut démolie à la Révolution par ferveur républicaine, et comme par aveugle esprit de revanche sur le clergé, qui avait été très riche et très puissant dans le Cambrésis.

83 A. Duchesne.

84 A. Duchesne.

85 A. Duchesne.